

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
                                  M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
                                  M. MARIO DUMAIS, commissaire  
                                  M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 23

Séance tenue le 26 novembre 2002, à 13 h 30  
Église Notre-Dame-du Rosaire  
20, rue Notre-Dame Nord  
Ville-Marie

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2002 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
ROGER ETHIER.....	14
GABRIEL BASTIEN.....	18
GUY PERREAULT .....	19
JACINTHE CHÂTEAUVERT.....	25
REPRISE DE LA SÉANCE .....	34
RÉJEAN SARRAZIN .....	35
GUY BEAUREGARD.....	46
JACQUES LAVIGNE .....	51
ANDRÉ ROBITAILLE .....	59
CHRISTIAN ROY.....	64
FRANÇOISE MONGRAIN.....	80
PATRICK CHAPEYROU .....	90
MICHEL ROBERT .....	97

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Nous avons amorcé, hier soir, cette première partie. Nous vous avons laissés vers 11 h avec encore plusieurs citoyens d'inscrits au registre, que je vais appeler cet après-midi par ordre d'inscription au registre. Je vous rappelle que ce registre est toujours ouvert, qu'il sera fermé ce soir, au cours de la soirée.

10 Avant d'inviter un premier citoyen à prendre place, je demanderais aux ministères et organismes qui sont présents dans cette salle, s'ils ont des documents à déposer et, deuxièmement, s'ils ont des réponses aux questions qui ont été laissées sans réponse, hier.

15 Alors, je vais y aller par ordre. D'abord, peut-être le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, est-ce que vous avez des documents à déposer?

### M. DENIS SANFAÇON :

20 Oui, madame la présidente. Nous avons déposé à l'arrière le texte de la conférence de monsieur Robitaille sur l'évaluation de potentiel théorique de développement de la production porcine dans la région, tel que mentionné hier.

25 Nous avons aussi des informations comparatives du bioalimentaire en région. Vous aviez mentionné, hier, comment on pouvait situer l'Abitibi-Témiscamingue en termes d'emplois, de PIB, dans l'ensemble des régions. Alors, j'ai cette information-là que je peux vous indiquer.

30 Rappelez-vous qu'hier, l'Abitibi-Témiscamingue, le bioalimentaire, c'est 17 % des emplois dans la région. Alors, il y a deux régions où le bioalimentaire a une proportion plus grande, c'est Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. On comprendra que c'est la pêche qui est plus en cause, à ce moment-là. Et, l'autre région, c'est le Centre-du-Québec. Les régions qui suivent, c'est le Bas-Saint-Laurent, avec 16 %; Chaudière-Appalaches avec 15; et, on a l'Estrie avec 14. Et, aussi, la région de la Capitale nationale avec 14 %. Ces informations-là seront mises dans chacun des bilans régionaux.

35 Et, en termes de PIB, l'Abitibi-Témiscamingue, c'est à 7 %. Alors, les régions supérieures, c'est le Centre-du-Québec, avec 14; Chaudière-Appalaches, 11; Bas-Saint-Laurent, 9. Et, on en a quelques autres et plusieurs sont à 6 et 4 %.

40 C'est pour l'importance comparative donc du bioalimentaire en région.

Maintenant, au niveau de la relève agricole, nous avons quelques données régionales. Madame Line Charland, directrice régionale, va vous les présenter. Par la suite, je demanderai

45 à madame Hélène Brassard – on a parlé, hier, de la politique jeunesse – alors de vous en  
brosser un tableau sommaire. Et, finalement, monsieur Robert Robitaille va nous entretenir des  
questions des gaz à effet de serre reliés à la gestion, soit sur litière, soit sur lisier, les contacts  
que nous avons eus ce matin pour apporter un éclairage sur cette question qui a été discutée  
hier. Alors, madame Charland.

50

**Mme LINE CHARLAND :**

Alors, ce qu'on a recueilli jusqu'à maintenant, c'est des éléments de portrait de la relève,  
un tableau qu'on va déposer, qu'on ne peut pas déposer maintenant parce qu'il reste quelques  
55 détails à compléter, mais c'est un document qui donne de l'information sur l'âge moyen du côté  
des hommes ou du côté des femmes, par MRC.

Alors, à titre d'exemple, au Témiscamingue -- et le tableau indique aussi la première  
relève et la deuxième relève. C'est-à-dire que sur la ferme, on peut dire on a une première  
60 relève qui va s'ajouter à l'entreprise, puis on en a possiblement une deuxième. Donc, à titre  
d'exemple, au Témiscamingue, la première relève, un âge moyen de 24,1 ans et il y a 31  
personnes dans ce cas-là. Du côté de la deuxième relève, l'âge moyen est de 23,8 et il y en a  
cinq.

65 Si je prends maintenant Abitibi-Ouest, toujours à titre d'exemple, la première relève a  
22,4 ans, il y en a 33. La deuxième relève a 18,8 ans et il y en a 4.

Un autre territoire, le dernier que je vais mentionner du côté Abitibi, la première relève a  
70 21,3 ans, elles sont 12. Et, la deuxième relève a 19,5 ans et il y a deux personnes.

70

On a l'équivalent du côté des femmes. Parce que ce que je viens de mentionner, c'est  
du côté des hommes.

**LA PRÉSIDENTE :**

75

D'accord. Est-ce qu'il y a eu une progression au cours des ans ou si c'est toujours...

**Mme LINE CHARLAND :**

80 Pour donner l'évolution, c'est qu'il va falloir trouver les données comparables. Ça, on  
n'a pas été à même de sortir l'information pour aujourd'hui.

**LA PRÉSIDENTE :**

85 D'accord. Mais c'est une information qui va compléter le tableau?

**Mme LINE CHARLAND :**

90 On va tenter, effectivement, de compléter.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

Maintenant, c'est le tour de madame Brassard.

95

**Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

100 Bonjour! Je voulais vous entretenir brièvement de la politique d'intégration des jeunes en agriculture. C'est un projet qui fait suite au Sommet du Québec et de la jeunesse. Le ministère, à ce moment-là, avait proposé un projet visant à mieux connaître les problématiques de la relève agricole et un montant de 1 M\$ lui avait été accordé par le Sommet de la jeunesse pour mener à bien ce projet-là.

105 Le projet s'articulait autour de quatre axes d'intervention: l'accès à la propriété; l'encadrement technico-économique; la formation; et la valorisation de la profession auprès des jeunes.

110 Le comité directeur qui a eu à approuver tous les projets était composé à moitié de jeunes qui provenaient du milieu: la Fédération de la relève agricole; l'Association des jeunes ruraux du Québec; et le Quebec Young Farmers; et de représentants du ministère, La Financière, entre autres.

115 Jusqu'à maintenant, il y a 24 projets qui ont été acceptés et qui sont en cours de réalisation. L'ensemble des projets devrait être terminé vers le mois de mars prochain et il est prévu l'automne prochain de déposer, probablement via un colloque ou un événement spécial, l'ensemble des résultats des projets qui ont été réalisés via cette chose-là. Les projets sont très variés. Ça va d'un outil de diagnostic de transférabilité d'une ferme à un projet de recherche sur les facteurs de succès et d'insuccès d'un transfert de ferme, par exemple.

120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**M. DENIS SANFAÇON :**

125

Monsieur Robert Robitaille, s'il vous plaît.

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

130

Concernant la question des gaz à effet de serre, suite à la suggestion de monsieur Alfred Marquis, on a contacté monsieur Rochette qui est chercheur en agrométéorologie à la station de recherche d'Agriculture Canada à Sainte-Foy et le portrait qu'il nous a tracé est celui-ci.

135

C'est que, à l'heure actuelle, on n'a pas les données pour faire un portrait global pour pouvoir comparer les deux systèmes de régie parce que, dans chaque système, il y a émission de gaz à effet de serre, mais les gaz sont différents et à des étapes différentes de la production des fumiers.

140

Comme, par exemple, on peut voir, grosso modo, trois étapes. La première, c'est dans le bâtiment; la deuxième, c'est à l'entreposage des fumiers; et, la troisième, c'est à l'épandage.

145

Au bâtiment, pour le système sur litière, c'est vrai qu'il y a effectivement plus d'émissions de protoxyde d'azote, comparativement au système sur lisier où il y en a très peu. Par contre, le système sur lisier, il y a émission de gaz ammoniacal qui ne contribue pas à l'effet de serre mais qui contribue aux pluies acides.

150

Au moment de l'entreposage, si le fumier qui vient de la production sur litière est stabilisé sous forme de compost, à ce moment-là, il y a beaucoup moins d'émissions et il peut y avoir un peu d'émissions de méthane et de protoxyde d'azote mais à des quantités faibles. Par contre, il y a beaucoup de production de méthane dans le système sur lisier.

155

Et, au moment de l'épandage, le système sur lisier va produire du protoxyde d'azote, alors que le compost qui est appliqué, lui, n'en produira pas ou très peu. Par contre, ce qu'il faut considérer aussi, c'est que l'azote compris dans les composts est beaucoup plus stable que celui qui est dans les lisiers. Ça, ça a comme conséquence que l'entreprise, pour pouvoir amener la même quantité d'azote disponible aux cultures, va devoir ajouter peut-être plus d'engrais minéraux qui, eux, sont des émetteurs de protoxyde d'azote aussi.

160

Donc, on connaît qualitativement ce qui se passe mais, quantitativement, on n'a pas de données globales qui nous permettent de faire un bilan complet pour comparer les deux systèmes.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

170 **M. DENIS SANFAÇON :**

Peut-être si vous me permettez une information additionnelle. En équivalent CO<sub>2</sub>, je veux juste rappeler que protoxyde d'azote, c'est 360, alors que dans le cas du méthane, c'est 20.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Maintenant, La Financière agricole.

180 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bonjour, madame la présidente!

185 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

190 Alors, on a déposé aujourd'hui à la Commission des réponses à différentes questions qui nous avaient été adressées lors de la séance du 7 novembre. Alors, je ne sais pas si vous souhaitez qu'on donne les grandes lignes des réponses qui ont été fournies par La Financière?

195 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît.

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

200 Alors, à une première question qui avait été posée par un citoyen concernant l'évolution des prix des terres en Montérégie au cours des 5 dernières années, alors, certaines données qui sont compilées par La Financière et qui ne sont pas des données statistiques, parce qu'il faut comprendre que nous ne sommes pas le seul acteur dans le financement de l'achat de terre d'agrandissement, mais parmi ce qu'on a répertorié des transactions de nos bureaux, on observe que la croissance a été de l'ordre de 14 % par année du prix des terres pendant les 5  
205 dernières années.

210 Il y a d'autres données statistiques. Il y a entre autres un document ou une information qui nous vient de Financement agricole Canada, qui est l'organisme fédéral qui, lui, fait une étude sur la valeur des terres agricoles et, au cours de cette même période-là, ils ont observé que pour l'ensemble du Québec, le prix des terres aurait augmenté d'environ 11 % par année. Donc, on observe qu'en Montérégie, l'inflation ou l'augmentation du prix des terres est un peu plus élevé que dans l'ensemble du territoire du Québec.

215 Concernant la deuxième question qui nous a été adressée, madame la présidente, c'était concernant le cycle du prix du maïs-grain. Alors, la réponse de ça, c'est qu'on observe qu'il y a effectivement un cycle très variable. Alors, vous me permettez que je lise quelques notes, histoire de bien camper les choses.

220 Alors, on dit qu'au cours des 24 dernières années, on a quand même un historique assez important, le prix du maïs-grain ayant servi à chacune des années d'assurance-stabilisation pour déterminer l'intervention au niveau de ce programme-là a été de 147 \$ la tonne métrique, donc le prix moyen.

225 Au cours de cette même période, le prix a connu des sommets pour atteindre au-delà de 180 \$ la tonne au cours des années 80, 83 et 95, pour lesquels, évidemment, il n'y a pas eu de compensation en vertu du programme. Puis, au cours de l'année d'assurance, le prix du maïs-grain s'est maintenu entre 115 \$ et 160 \$, obligeant ainsi l'ASRA à intervenir.

230 Et, ce que je peux vous préciser, c'est que le revenu stabilisé moyen pour cette même période-là était de 182 \$ la tonne métrique pour un rendement modèle d'environ 7.2 tonnes à l'hectare.

235 La troisième question à laquelle on a des réponses aujourd'hui, c'est le dépôt d'un document qui concerne le Code d'éthique et de déontologie qui régit les administrateurs de La Financière, donc les membres du conseil d'administration. Ce document-là a été déposé et je n'ai pas d'autres commentaires sur ce point.

240 Concernant l'autre question, comment les paramètres du modèle d'ASRA ont-ils évolué? Avons-nous toujours considéré 204 truies comme taille d'un modèle? Ou est-ce qu'il y a eu des variations? La réponse, c'est oui, effectivement, il y a eu des variations. Alors, jusqu'en 1995 et 96, nous avons deux modèles qui étaient analysés à partir de données recueillies des différentes entreprises enquêtées.

245 Exemple: jusqu'en 95-96, on allait chercher de l'information sur des entreprises naisseur qui avaient des unités entre 100 et 300 truies en inventaire. Et, toutes ces données-là nous permettaient de bâtir le modèle ASRA et qui arrivait à 150 truies. Avec une structure de 150 truies, ça permettait d'assurer le salaire d'un ouvrier spécialisé, comme j'ai expliqué, la base du programme d'assurance-stabilisation.

250



En 96-97, 97-98, on a modifié un peu. On a modifié la méthodologie et c'est une méthodologie qui a été évaluée, dont les données ont été recueillies sur les bases de données de 94-95. Alors, là, on a intégré un modèle naisseur-finisser. Donc, les modèles qu'on ciblait, c'était des entreprises qui avaient les deux activités sur la même entreprise et qui, à la base, avaient des troupeaux variant entre 70 truies et 300 truies en inventaire. Ce qui nous a permis de bâtir un modèle toujours – et là, c'est un modèle intégré, c'est-à-dire, naisseur et finisseur, donc, les deux activités – qui faisait que notre modèle était à 148 truies et 2 486 porcs en inventaire. Excusez. Pas en inventaire, mais produits annuellement. On sait qu'il y a une bonne différence quand on parle de chiffres.

Et, finalement, en 97-98, on est revenu avec deux modèles au niveau du naisseur-finisser, pour établir une strate, ce que je vous avais présenté, où on disait que les entreprises porcines, catégorie porcelets, c'était 204 truies; et les unités d'engraissement, 4 009 porcs. Mais, notre enquête de données a touché autant les entreprises qui étaient uniquement naisseur que des entreprises qui étaient naisseur et finisseur.

Donc, la base de données ou la base d'informations recueillies auprès de ces entreprises-là nous a permis de définir ce modèle-là. Et, actuellement, on est en train de revoir encore une fois toute la structure du modèle de coût de production pour l'actualiser et être le plus près possible du quotidien de ces entreprises-là.

Finalement, une autre question qui nous a été adressée dans le cadre du compte de stabilisation du revenu agricole, CSRA. Vous nous aviez demandé: mais qu'est-ce que ça veut dire 500 000 \$ de ventes nettes admissibles? Quelle taille d'entreprise ça peut représenter?

Alors, à partir des données, des modèles ou des fermes types qui sont utilisées à l'ASRA, ça nous donnerait une entreprise, une ferme naisseur, c'est-à-dire qui ne fait que du porcelet, ce serait une unité d'environ 875 truies en inventaire. Et, si l'entreprise a plus de 875 truies, à ce moment-là, la contrepartie de La Financière va réduire, parce que là il va excéder 500 000 \$ de ventes nettes admissibles. Si on y va vers un finisseur seulement, c'est 10 000 porcs produits annuellement. Donc, un site d'environ – un site ou une entreprise qui aurait en sa possession 3 000, 3 500 porcs en inventaire, en places-porcs, si on veut ramener ça sur cette base-là.

Et, l'entreprise qui serait intégrée, qui ferait les deux activités, donc naisseur-finisser, à ce moment-là, c'est une entreprise qui aurait environ 350 truies et qui mettrait en marché environ 6 500 porcs par année. Vous comprendrez que je ne peux pas vous donner un chiffre très précis, parce que c'est des données basées sur des modèles et, dépendamment des performances de chacune de ces entreprises-là, au niveau des ventes nettes admissibles ça peut varier.

Et, finalement, la dernière question à laquelle j'ai une réponse aujourd'hui, madame la présidente, c'est des statistiques sur les tailles d'entreprise et les strates d'entreprise.

295           Alors, j'ai un tableau que j'ai déposé à la Commission. Je peux peut-être donner  
quelques informations qui nous permettraient de voir comment ont évolué nos tailles d'entreprise.  
Alors, dans les entreprises de catégorie porcelet, la strate jusqu'à 200 truies, en 1977-78, ça  
représentait 37 % des inventaires de truies, soit 340 000. Actuellement, en 2001-2002, c'est  
maintenant 25 %. Donc, cette catégorie d'entreprise là a diminué.

300           La catégorie médiane, entre 200 et 600 truies, ça représentait 36 % des inventaires de  
truies. Maintenant, ils représentent 40 %. Et, les 600 truies et plus à ce moment-là  
représentaient 27 %, toujours en 97-98, pour représenter maintenant 35 % avec 130 000 truies.  
Donc, l'inventaire de truies est passé de 340 000 en 97-98 à 378 000 pour notre dernière année  
305 d'assurance-stabilisation, c'est-à-dire 2001-2002.

          Dans la catégorie porc à l'engrais, donc, les structures de moins de 3 000 porcs  
produits par année, représentait 27 % des entreprises en 97-98, et notre dernière année  
représentait maintenant 20 % avec une production annuelle de 1 342 000 porcs. Avant, on avait  
310 1 540 000. 3 000 à 10 000 porcs en 97-98, c'était 34 % de nos entreprises qui produisaient 1  
900 000 porcs. Maintenant, elles en produisent 2 434 000, ce qui représente 36 % de la  
production. Et, les entreprises qui produisent 10 000 porcs et plus, à ce moment-là, elles  
produisaient 2 200 000 porcs, toujours pour ma première année, comparativement à 2 971 000  
porcs, ce qui représente 44 %.

315           Je tiens à préciser à la Commission que c'est toujours en lien avec les propriétaires des  
porcs et non les sites d'élevage.

**LA PRÉSIDENTE :**

320           Dans votre dernière catégorie, le pourcentage en 97-98 était de combien?

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

325           97-98, c'était 39 % de la production totale et, maintenant, 44 %.

**LA PRÉSIDENTE :**

          Merci. Merci, monsieur Robitaille.

330           **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

          Et, concernant la question sur le nombre d'établissements réalisés, je devrais avoir les  
chiffres à la pause. Donc, au retour, vous donner les établissements en production secondaire,  
335 et tertiaire aussi comme troisième activité sur l'entreprise.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Si ce n'est pas après la pause, ça pourra être au début de la soirée.

340

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Ça pourrait être ce soir à la reprise des travaux. Merci, madame.

345

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Provost?

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

350

On a déposé le rapport d'échantillonnage de la portion québécoise du lac Abitibi.

**LA PRÉSIDENTE :**

355

Merci.

Monsieur Fortin?

**M. PIERRE FORTIN :**

360

Bonjour, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

365

**M. PIERRE FORTIN :**

Comme je l'ai indiqué hier, on va déposer demain une série de réponses aux questions que les citoyens nous ont posées. Cependant, j'aimerais porter à votre attention certaines informations suite aux discussions qu'on a eues hier, dont entre autres un événement qui est assez important, qui a été organisé par l'Ordre des agronomes lors de nos séances thématiques. Cet événement-là regroupait – c'est un colloque sur le phosphore – regroupait les spécialistes de très haut calibre pour faire le point sur la problématique du phosphore.

370

Je peux vous donner un peu le contenu de ce document-là qui, pour l'instant, n'est pas public. Il va l'être à compter du 23 janvier parce que, devant le succès que cet événement-là a connu, qui a regroupé au-delà de 500 personnes du secteur, notamment des agronomes, va se tenir un deuxième colloque le 23 janvier. Donc, à partir du 23 janvier, si vous sentez le besoin, je peux m'engager à déposer ce document-là.

375

380

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais que vous le déposiez.

385 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, parce qu'on va traiter du flux et de la dynamique du phosphore dans le sol, du phosphore en milieu aquatique, de l'aspect réglementaire en agroenvironnement mais toujours relié à la problématique du phosphore, la fertilisation et du risque agroenvironnemental, les  
390 outils, l'évolution de la teneur en phosphore et ce qui se passe notamment en matière de phosphore en dehors du Québec. Donc, il y a une série de réponses qui vont pouvoir être déposées devant la Commission. Donc, je m'engage à le déposer le 23 janvier.

J'ai également discuté avec des spécialistes de la Direction des changements  
395 climatiques, qui confirment évidemment ce qui a été dit concernant la production de gaz à effet de serre. Ce qu'on m'a dit, c'est que l'épandage de lisier dégage beaucoup de méthane, mais que le gain qui était enregistré en termes de gaz à effet de serre pouvait être compensé par le fait que lorsqu'on épand du fumier sous forme solide, à base de litière, ça dégage du N<sub>2</sub>O qui viendrait compenser le gain. Et, on m'a informé également que Agriculture Canada menait un  
400 projet de recherche là-dessus qui pourrait probablement nous éclairer sur l'aspect quantitatif de ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

405 Ce serait intéressant que vous donniez l'information aux analystes de la Commission, ces personnes qui sont engagées dans cette recherche à Environnement Canada.

**M. PIERRE FORTIN :**

410 Certainement. J'ai aussi été informé que le Congrès de l'Ordre des agronomes, en 2001, son 65e Congrès portait sur les changements climatiques et donne l'effet du traitement des déjections des productions porcines, qui donne des renseignements utiles dans le rapport de ce congrès-là sur les gaz à effet de serre. Donc, je vous invite à peut-être consulter l'Ordre des agronomes pour obtenir l'information.

415 Dernière information. Concernant l'identification des bactéries, Benoît Gingras, le docteur Benoît Gingras a déposé un document à la table de concertation agroenvironnementale concernant la source, l'espèce d'animal et même de pouvoir remonter à la ferme pour identifier les bactéries qui étaient concernées. Donc, encore là, on a une source d'information qui est  
420 assez précise.

**LA PRÉSIDENTE :**

425           Merci. Juste avant de l'oublier, on sait que cet après-midi, votre ministre va annoncer la  
Politique québécoise de l'eau. La Commission apprécierait que ce document, dès qu'il sera  
rendu public par le ministre, soit déposé à la Commission.

**M. PIERRE FORTIN :**

430           Avec plaisir. Ça va me faire un grand plaisir de pouvoir déposer un document qui, dans  
le fond, découle de la Commission du BAPE qui s'est tenue il y a deux ans.

**LA PRÉSIDENTE :**

435           Merci.  
Oui, monsieur Marquis?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

440           Concernant les gaz à effet de serre, je vois que la présidente de l'Ordre des agronomes  
est dans l'assistance. Je me demandais si on pourrait lui demander de déposer vos CD des  
conférences du Congrès de l'Ordre des agronomes du 7 juin qui, justement, portait sur les  
changements climatiques et les gaz à effet de serre.

445           **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bolduc, est-ce que c'est possible de vous approcher au micro au bout de cette  
table, s'il vous plaît?

450           **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Madame la présidente, messieurs les commissaires, oui, c'est possible de déposer le  
texte intégral, le contenu des conférences. Évidemment, les conférences faisaient le tour, mais  
il y en a trois qui portaient particulièrement sur les déjections animales, la façon de les utiliser et  
455 les impacts aux bâtiments – monsieur Marquis était conférencier-collaborateur dans quelques  
conférences – et la façon aussi de les utiliser au sol.

Alors, ce document-là, je vais demander de quelle manière on peut faire parvenir  
l'information le plus rapidement possible.

460

Concernant le colloque phosphore dont monsieur Fortin a parlé, ce sera disponible  
après la deuxième diffusion du colloque et nous allons aussi obtenir l'assentiment des  
conférenciers au moment du colloque pour que ce soit disponible.

465           **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Fortin?

470 **M. PIERRE FORTIN :**

475 Finalement, concernant la dynamique ou la problématique liée à l'eau, ce qu'on a convenu au ministère de l'Environnement, c'est de se faire accompagner d'un spécialiste ou de plusieurs spécialistes concernant la problématique de l'eau dans les villes suivantes. Je voulais informer la Commission parce que c'est sûr qu'une question se rapportant à cette problématique-là demande à plusieurs personnes de rendre sa spécialité, et pouvoir répondre à la question, c'est assez problématique.

480 Donc, en Chaudière-Appalaches, en Montérégie, au Centre-du-Québec, à Lanaudière et Québec, on a prévu une représentation plus substantielle de spécialistes du ministère de l'Environnement où on pourra poser des questions particulières concernant la qualité de l'eau, la problématique de l'eau. Et, dans les autres villes, comme ici, s'il y a des questions auxquelles on n'a pas une réponse confortable, je dirais, parce qu'on a quand même donné certaines explications, et pour lesquelles vous souhaiteriez obtenir plus d'informations, j'ai un lien assez étroit, privilégié, pour demander rapidement une réponse. Parce qu'on ne peut pas faire suivre tous ces spécialistes-là en périphérie.

**LA PRÉSIDENTE :**

490 Mais je vous rappelle, monsieur Fortin, qu'on a la possibilité de communiquer avec ces gens-là par téléphone et d'entendre, à l'aide des haut-parleurs, les réponses. On pourrait faire appel à eux par téléphone.

**M. PIERRE FORTIN :**

495 Excellent!

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord?

500 **M. PIERRE FORTIN :**

505 Donc, si dans la tournée, aujourd'hui ou demain ou plus tard, il y avait ce genre d'événement-là, pas de problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

On s'entend sur un moment pour les contacter et on peut le faire en salle. D'accord?

510 Monsieur Nadeau, est-ce que vous avez des documents ou des informations complémentaires à fournir à la Commission?

**M. JEAN NADEAU :**

515 Bonjour, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

520 Bonjour!

**M. JEAN NADEAU :**

525 On n'a pas de document à déposer. Cependant, hier, il a été question à plusieurs reprises du lac Abitibi et des sources de phosphore, en fait, qui pouvaient aboutir dans le lac Abitibi. On a des données très sommaires au niveau du nombre de personnes qui sont soit rattachées à des systèmes de traitement autonomes ou, encore, dont la résidence est rattachée à un égout municipal. Si vous le souhaitez, ma collègue pourrait vous présenter les données en question, qui sont sommaires.

530 Ceci dit, si vous le souhaitez également, on pourrait compléter le tableau de façon beaucoup plus précise pour ce qui est du bassin versant du lac Abitibi, bien sûr pour la portion québécoise, en spécifiant quel est le type de traitement qu'il y a, les effluents résidentiels et municipaux.

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, peut-être qu'on pourrait attendre que vous complétiez l'information et que vous déposiez un tableau plus complet. D'accord?

540 **M. JEAN NADEAU :**

Ça va. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

545

Maintenant, est-ce que monsieur Dufault a des documents ou de l'information complémentaire à fournir à la Commission?

**M. DANIEL DUFAULT :**

550

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

555 Bonjour!

**M. DANIEL DUFAULT :**

Je n'ai pas d'autres informations pour l'instant.

560

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, voilà pour le dépôt des documents et pour l'information complémentaire.

565

Alors, j'invite maintenant monsieur Jean-Claude Poitras, producteur agricole, à s'avancer. Ça se peut qu'il ne soit pas là. Monsieur Poitras n'est pas là.

Monsieur Roger Éthier de Viandes Lorraine.

570

**M. ROGER ÉTHIER :**

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

575

Bonjour, monsieur Éthier!



**M. ROGER ÉTHIER :**

580 J'ai deux questions pour la Commission. La première porte sur les technologies de traitement de lisier. Le REA qui a été déposé fait référence à l'obligation de traiter les lisiers dans les zones non limitées, traitement complet de lisier. Les budgets qui l'accompagnent ne permettent les subventions que pour les zones non limitées.

585 Compte tenu qu'il y a des rapports d'évaluation qui ont été faits, portant entre autres sur les technologies à plusieurs niveaux, j'aimerais savoir, concernant les coûts, est-ce qu'il va être possible d'avoir accès à une évaluation des coûts, tant au niveau de l'immobilisation que des coûts d'opération de ces systèmes-là et, en même temps, sur la base de combien ou de quelle grosseur d'unités de production on se base?

590

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que monsieur Sanfaçon a de l'information à cet effet?

595

**M. DENIS SANFAÇON :**

Oui, madame la présidente. Les procédés de traitement de lisier, il y a présentement huit vitrines où on retrouve quatre procédés différents qui sont en opération. Ces procédés-là font l'objet de rapports technico-économiques. Il reste encore une année pour la plupart des procédés. Ces informations-là sont évaluées par le Groupe transfert technologique qui regroupe un certain nombre de personnes provenant de ministères, universités, différents horizons. Et, ces informations-là sont rendues disponibles à quiconque veut les obtenir.

600

605 Ce qu'il y a présentement de disponible, c'est des informations qui touchent les descriptions générales ainsi que le potentiel évalué par le Groupe transfert technologique. Ce qu'il reste à compléter et à transmettre, ça va être l'information qui va faire l'objet de rapport, comme je mentionnais tantôt dans la prochaine année, de fonctionnement sur la ferme, de quatre de ces procédés-là.

610

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on a une idée des coûts qui sont rattachés à ces procédés?

615

**M. DENIS SANFAÇON :**

Oui, effectivement, présentement, on a une évaluation qui a été faite du coût qu'on s'attend d'avoir. Ce qui est fait présentement, ce n'est pas une évaluation, c'est véritablement le coût qui est calculé et qui est chiffré, et qui va être rendu public probablement dans le courant vers la fin de l'année, tel que le mentionnait le président du Groupe transfert technologique, monsieur Gaétan Gingras à Sainte-Marie-de-Beauce.

620

**LA PRÉSIDENTE :**

625 Alors, je vous invite à peut-être prendre connaissance de ce document qui a été déposé  
à la Commission, déjà.

**M. ROGER ÉTHIER :**

630 Donc, si j'ai bien compris, présentement, on ne peut pas encore divulguer les coûts de  
ces choses-là, de ces systèmes-là. De plus, est-ce qu'on peut au moins savoir, ces  
évaluations-là, sur quel type de grosseur de porcherie qu'elles ont été faites?

**LA PRÉSIDENTE :**

635 Monsieur Sanfaçon.

**M. DENIS SANFAÇON :**

640 Comme je mentionnais tout à l'heure, l'information disponible en termes de coût en est  
une qui a été estimée par les experts préalablement à l'implantation en regard de leur potentiel.

**LA PRÉSIDENTE :**

645 Donc, il y en a une évaluation qui est disponible.

**M. DENIS SANFAÇON :**

650 Il y a une évaluation. C'est un estimé. Ce qu'on fait présentement, c'est le coût réel,  
opération et implantation. Et, ces coûts-là sont indiqués dans les rapports que je mentionnais,  
le coût potentiel est indiqué dans ces rapports-là. La taille des fermes, de mémoire, c'est des  
fermes qui produisent au moins 20, 25 mètres cubes de fumier, de lisier par jour. Je n'ai pas  
l'information pour chacune des huit vitrines, mais si c'est d'importance, on peut toujours  
l'obtenir.

655 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce serait intéressant d'avoir cette information.

**M. ROGER ÉTHIER :**

660

Ma deuxième question porte à la Commission. Il est évident qu'on ne peut pas savoir en quoi la Commission va sortir comme recommandation. Ce qui m'intéresse de savoir de la part de la Commission, cependant, c'est si elle a le pouvoir et le mandat de faire des recommandations qui pourraient être différentes selon le vécu réel des régions et leur spécificité.

665

Ou si c'est une recommandation à la grandeur du territoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

670

Je vais répéter ce que j'ai déjà mentionné lors d'une autre séance publique. La Commission a reçu le mandat, entre autres, du ministre de proposer un ou des modèles de production porcine plus harmonieux, qui seraient en harmonie avec les milieux d'accueil, le milieu agricole, le milieu rural. Alors, sans présumer de ce que l'on va dire, c'est évident que c'est un élément qui va être pris en considération par la Commission.

675

**M. ROGER ÉTHIER :**

Oui, d'accord. Ce que je voulais dire, c'est que, O.K., on va analyser plusieurs modèles probablement, c'est possible. Mais est-ce que la Commission a le pouvoir de suggérer, par exemple, des modèles différents, selon les régions, ou on va arriver avec -- on doit obligatoirement proposer des modèles qu'on croit adaptables à la grandeur du Québec?

680

**LA PRÉSIDENTE :**

685

Alors, je répondrais tout simplement qu'il n'y a aucune limite qui nous a été imposée. On va faire l'examen de la situation. On va constater. C'est pour ça qu'on se promène aussi en région, on ne fait pas nos audiences à Québec, on se promène un peu partout pour connaître la réalité locale, les réalités régionales et, à la lecture de notre rapport, vous pourrez voir ce qu'il en est.

690

**M. ROGER ÉTHIER :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

695

Merci.

Oui, monsieur Beauchamp?

700 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Juste une question à monsieur de l'Agriculture. Est-ce qu'on doit comprendre, dans le prolongement de la première question de monsieur Éthier, que les nouvelles technologies de lisiers, de traitement de lisiers, il n'est pas prévu de subvention? Pour la mise en oeuvre de ces technologies-là.

705 **M. DENIS SANFAÇON :**

Ce qui existe présentement, c'est dans le cadre du programme Prime-Vert. Le programme se termine le 31 mars 2003. La disposition actuelle, c'est 70 % du coût d'implantation, maximum 60 000 \$ par entreprise.

710 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

715 Mais le programme Prime-Vert, si je me rappelle, s'adresse-t-il aux installations qui existent avant 93 ou pour les nouvelles installations?

**M. DENIS SANFAÇON :**

720 Le volet construction structure d'entreposage, c'est ce volet-là qui touche les bâtiments mis en place avant juin 93. Le volet traitement ne comporte pas cette limite.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

725 Très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

730 Monsieur Gabriel Bastien, président du Fonds d'aide à la PME.

**M. GABRIEL BASTIEN :**

Bonjour, madame! Bonjour, messieurs!

735 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

**M. GABRIEL BASTIEN :**

740

De fait, les questions que j'avais à vous poser viennent presque d'être posées complètement. Mais je voulais être bien sûr que lorsqu'on parle de connaître les résultats des études et des coûts supplémentaires, c'est inclus dans le résultat de l'étude qui a été faite. Les documents qui seront déposés tiendront compte des coûts, aussi.

745

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que monsieur Sanfaçon nous a mentionné.

750

**M. GABRIEL BASTIEN :**

Merci. Ma deuxième question, elle a été directement posée, concernant la possibilité que vous puissiez faire des différences de spécificités dans les régions. Merci beaucoup, madame.

755

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Guy Perreault, citoyen.

760

**M. GUY PERREAULT :**

Bonjour, madame Boucher!

765

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

770

**M. GUY PERREAULT :**

Ma question concerne aussi le rapport final du BAPE sur la production porcine. Dans quelle mesure le BAPE va tenir compte de toutes les connaissances expérimentales et scientifiques qui ont été faites à travers le monde jusqu'à maintenant?

775

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je répondrais là-dessus, monsieur, que dans un premier temps la Commission a tenu des séances thématiques, a commencé à rassembler de l'information. On fait présentement une tournée régionale pour ramasser l'information aussi, rassembler de l'information sur les dimensions plus locales ou plus régionales de la question de la production porcine. Il est bien sûr que la Commission est en enquête également tout au long de son

780

mandat, donc, elle va se référer à tout ce qui existe, tout ce qui est disponible ailleurs dans le monde sur la question, ou des études produites par des experts.

785 C'est bien sûr que souvent les ministères et les organismes qui nous accompagnent nous aident, nous guident, sont au fait de ce qui existe mais, par ailleurs, la Commission fait ses propres recherches et essaie le plus possible de déposer aussi à l'ensemble des citoyens, par le dépôt qu'elle fait dans les centres de consultation, les documents qui sont portés à son attention.

790

**M. GUY PERREault :**

795 Merci. Ma deuxième question porte sur la capacité d'accueil de porcheries au Témiscamingue. Il semble qu'en Abitibi-Témiscamingue, théoriquement, il y a une grande capacité d'accueil pour les porcheries. Cependant, déjà avec très peu de productions au Témiscamingue, deux paroisses dépassent le taux de phosphore qui serait normalement permis. Comment on peut expliquer cette apparente contradiction?

800 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

**M. DENIS SANFAÇON :**

805 Merci, madame la présidente. Il faut comprendre que les zones d'activités limitées ont été établies à partir d'une forme de bilan qu'on appelle le bilan à la surface du sol, c'est-à-dire le rejet théorique des animaux en phosphore comparé au prélèvement des plantes cultivées sur le territoire.

810 Quand le rejet théorique excède le prélèvement, elle était considérée comme zone d'activités limitées. Quand c'est à l'inverse, elle n'était pas considérée comme zone d'activités limitées.

815 Quand on parle de capacité, vous faites référence à la conférence qui a été présentée par monsieur Robert Robitaille, ce qu'il a fait, c'est qu'il a tenu compte, non seulement du bilan à la surface du sol mais également d'éléments de composition du sol, que sont la richesse et la saturation, et a appliqué l'abaque de dépôt maximum qu'on trouve au Règlement sur les exploitations agricoles. Partant de là, il a été établi théoriquement une capacité d'accueil qui a été mentionnée au colloque la semaine dernière.

820

Je ne sais pas si ça répond à la question? C'est comme utiliser deux outils différents pour faire avec deux approches différentes. C'est pour ça qu'on arrive avec des résultats qui sont différents.

825 **LA PRÉSIDENTE :**

830 En d'autres termes, monsieur Sanfaçon, on a déterminé théoriquement un potentiel de développement de l'industrie porcine, bien sûr en conservant tout le reste égal, par ailleurs. Mais est-ce que ça signifie, par contre, que dans les zones qui ont été déclarées zones d'activités limitées, que le développement ne pourrait pas se faire, de toute manière, même si on tentait de réaliser ce potentiel de développement?

**M. DENIS SANFAÇON :**

835 Je n'ai pas la comparaison municipalité par municipalité. Ce qui a été mentionné, c'était le potentiel total de la région. Ça comprend donc à la fois, c'est une évaluation de l'ensemble des municipalités de la région.

840 Maintenant, si on compare un bilan à la surface du sol excédentaire de, je ne sais pas, moi, 5 kilos de phosphore à l'hectare dans des sols excessivement ou faiblement ou très pauvres, il est fort probable que l'abaque de dépôt maximal ne considère pas cette zone-là comme une zone d'activités limitées.

**LA PRÉSIDENTE :**

845 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur?

**M. GUY PERREAULT :**

850 Partiellement.

**LA PRÉSIDENTE :**

855 Allez-y.

**M. GUY PERREAULT :**

Si je peux faire un commentaire.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Je veux être sûre que vous compreniez bien.

**M. GUY PERREAULT :**

865 Oui. En fait, ce que j'aimerais savoir, c'est est-ce que suite à un bilan hypothétique, on va faire aussi un bilan réel de la capacité d'accueil, je ne sais pas, moi, ferme par ferme, ou paroisse par paroisse?

870 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais vous faire intervenir puis, après ça, on pourra aller voir monsieur Fortin.

875 **M. DENIS SANFAÇON :**

Effectivement, et c'est l'objet du temps d'arrêt notamment en regard du développement de la production porcine, quand le nouveau règlement est apparu en juin – et mes collègues du ministère de l'Environnement pourront aborder la question plus en détail – l'idée, c'est de faire un bilan ferme par ferme, en considérant non pas un rejet théorique mais le rejet réel des animaux, donc les analyses, etc., d'une part.

880 D'autre part, en considérant le taux de richesse et de saturation en phosphore de chacune des parcelles cultivées, et les prélèvements des plantes cultivées effectivement sur ces parcelles. Et, évidemment en faisant cette opération-là, on quitte le champ de la théorie et on se rapproche du champ de la réalité. Et, c'est ça qu'est l'opération qui va avoir lieu cet hiver. Et, l'ensemble des bilans pour le Québec devra être terminé pour le 15 juin 2003.

885 **LA PRÉSIDENTE :**

890 Alors, c'est bien sûr, des bilans qui vont être faits pour des fermes existantes. C'est ça? C'est important parce qu'il y avait une question de développement dans la question de monsieur.

Monsieur Fortin?

895

**M. PIERRE FORTIN :**

Moi, j'aimerais apporter peut-être une petite nuance concernant la capacité d'accueil, parce que le citoyen a parlé de notion de capacité d'accueil puis la capacité de support des sols.

900

Quand on fait un bilan phosphore, on parle plutôt de la capacité de support des sols parce qu'on la quantifie en charge. Ce que le règlement va faire, c'est que le règlement va prendre la quantité réelle des déjections, puis il va faire son bilan réel de la charge phosphore, donc de la capacité du sol, ferme par ferme. Mais, à travers tout ça, il faut considérer aussi d'autres éléments qui rentrent dans le schéma d'aménagement, d'autres priorités dans l'utilisation du territoire, ce qui fait une distinction entre la capacité de support et la capacité d'accueil.

905 Le plus bel exemple qu'on prend à Québec – parce que je connais plus Québec que l'Abitibi-Témiscamingue, je m'en excuse – les Plaines d'Abraham ont la capacité de support des sols d'accueillir une porcherie, mais une porcherie sur les Plaines d'Abraham n'a pas la capacité d'accueil pour la recevoir. C'est une image.

910



**LA PRÉSIDENTE :**

915

C'est bien sûr qu'il y a des limites à l'occupation du territoire. Mais comment le ministère de l'Environnement -- il y a un bilan ferme par ferme qui va être fait, ça, c'est clair, tout le monde a bien compris ça. Mais par rapport au développement futur, comment on va considérer, comment va être considérée cette question de phosphore?

920

Parce que monsieur, si j'ai bien compris votre inquiétude, c'est par rapport au développement. On parle d'un développement théorique là. Mais comment on va analyser cette question-là le jour où on aura réglé le bilan ferme par ferme? Comment on va aborder le développement de la production porcine dans une région comme ici, par exemple?

925

**M. PIERRE FORTIN :**

J'imagine qu'à la fin de l'exercice qu'on fait, on va pouvoir peut-être -- vous allez probablement faire des recommandations dans ce sens-là parce que, dans le fond, c'est une conciliation. C'est ça qui va amener la cohabitation harmonieuse. Ça va se retrouver dans les schémas d'aménagement ou la façon dont on va organiser le territoire ou l'utilisation du territoire. Mais je n'ai pas plus de réponse pour l'instant parce que c'est tout le débat.

930

**LA PRÉSIDENTE :**

935

Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

940

Monsieur Sanfaçon, dans le prolongement, vous parlez souvent d'abaque de dépôt maximum. Si on fait une évaluation d'un potentiel de la région, avec toutes les incertitudes qu'on a vues hier, parce qu'il peut y avoir un changement de production, etc., mais qu'on se base sur un concept d'abaque de dépôt maximum, est-ce que la mise en oeuvre de programme comme cela ne risque pas de nous amener à ce qu'on constate déjà maintenant dans deux zones, c'est-à-dire deux régions qui sont déjà en excès.

945

Alors, comment une vision d'ensemble peut se prémunir d'un résultat d'excès 5 ans, ou 10 ans, ou 15 ans plus tard? Quelle est la mécanique dans laquelle vous associez ces deux concepts, ces deux visions différentes?

950

**M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, là, ce qu'on me demande un peu, c'est d'interpréter une disposition du règlement en regard du potentiel de développement, le Règlement sur les exploitations agricoles.

955

960 Dans ma compréhension du règlement, il y a, en 2010, un équilibre qui s'établit entre la capacité de support des sols et les déjections animales. Cet équilibre-là, qui est fixé à 2010, prévaut pour les entreprises qui ne modifient en rien leur cheptel.

965 Autrement dit, une entreprise qui n'augmente pas son cheptel se voit appliquer une norme de \*sévérité+ progressive jusqu'en 2010. Toute entreprise qui augmente son cheptel, ne serait-ce que d'une unité animale, ou toute nouvelle entreprise, son augmentation va être faite sur la base de la norme 2010.

970 Conséquemment, et cette norme-là a été établie par les spécialistes, les agronomes, en regard de deux préoccupations: à la fois une préoccupation agronomique en termes de rendement; et à la fois, une préoccupation environnementale en termes de minimiser les impacts sur l'environnement. Et, la somme des parties faisant foi d'un tout, si les parties sont en équilibre, le tout devra l'être également.

975 Maintenant, l'abaque permet d'enrichir certains sols, c'est vrai, mais de les enrichir à un niveau pour obtenir un optimum de rendement agronomique, alors que dans les sols riches, l'abaque prévoit en mettre moins que le prélèvement de la plante, pour diminuer, par exemple, la saturation des sols en phosphore.

Alors, voilà ma compréhension du Règlement sur les exploitations agricoles adopté en juin par le gouvernement du Québec.

980 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin?

985 **M. PIERRE FORTIN :**

990 Moi, j'aimerais ajouter un complément dans ma réponse de tout à l'heure, parce que la politique de l'eau, la Politique nationale de l'eau qui va être annoncée cet après-midi, il est prévu de privilégier l'approche par bassin versant. Donc, il va y avoir des comités de citoyens, d'organismes – je n'annoncerai pas la composition de ce genre de comité-là – mais de l'ensemble des intervenants, finalement, où chacun va avoir son mot à dire, le même poids d'influence, pour considérer toutes les préoccupations d'aménagement du territoire ou de solutionner certaines problématiques environnementales.

995 Donc, la Politique nationale de l'eau mise beaucoup sur la gestion par bassin versant, avec les comités de bassin. C'est juste ça que je voulais rajouter.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1000 Ça va, monsieur Perreault?

**M. GUY PERREAULT :**

1005 Est-ce que je pourrais faire un commentaire? Pour résumer très simplement, comme  
citoyen, on a souvent l'impression qu'on va limiter la production porcine au Témiscamingue  
quand on sera rendu au niveau des autres paroisses ou des autres centres qui font de la  
production porcine, c'est-à-dire en surplus de phosphore.

1010 Les réponses ne m'assurent d'aucune façon – en tout cas, d'après ce que j'entends, et  
surtout avec l'exemple de deux paroisses déjà avec une petite production qui sont déjà en  
surplus – qu'on n'y passera pas au complet.

**LA PRÉSIDENTE :**

1015 Alors, ce sont des préoccupations dont vous pourrez nous faire part lorsqu'on reviendra  
entendre les opinions et les mémoires des citoyens.

**M. GUY PERREAULT :**

1020 Merci, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

1025 Merci, monsieur Perreault.  
Madame Jacinthe Châteauvert du Conseil régional de l'environnement.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1030 Bonjour, madame la présidente, messieurs!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

1035 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Il faut que je fasse le choix dans mes questions. Juste deux.

**LA PRÉSIDENTE :**

1040 Vous pouvez vous réinscrire pour ce soir, si vous voulez.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1045 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1050 J'ai déjà beaucoup de monde, mais quand même.

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1055 On a parlé beaucoup d'eau. C'est une préoccupation, c'est bien sûr, parce que dans la réglementation, on nous a parlé, hier, du bilan de phosphore des sols. On revient encore à la charge en fonction de dire: est-ce que c'est possible d'avoir un bilan comme ça mais par rapport à l'eau?

**LA PRÉSIDENTE :**

1060 Monsieur Fortin?

Toujours en rapport avec la production agricole ou de façon générale?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1065 Bien, le bilan phosphore qu'on nous a présenté par rapport aux sols, hier, est-ce qu'il est en fonction juste de la production agricole ou en fonction de tout? Dans le fond, c'est la même chose par rapport à l'eau, que j'aimerais savoir.

1070 **M. PIERRE FORTIN :**

Donc, si je comprends bien la question, c'est est-ce qu'on a un bilan phosphore dans l'eau? Est-ce qu'on a la quantité de phosphore par litre ou par millilitre? Est-ce que c'est ça, la question?

1075 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui. C'est de savoir si on a un bilan du phosphore présent dans les cours d'eau en Abitibi-Témiscamingue ou ailleurs au Québec, mais en Abitibi-Témiscamingue.

1080 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est quelque chose qui se fait, dans le fond.

1085 **M. PIERRE FORTIN :**

Je vais passer la parole à mon collègue.

1090 **M. JOCELYN ROY :**

Je ne suis pas sûr que c'est juste, j'ai toujours les réponses négatives, moi. Mais, enfin! Non, madame la présidente, au niveau de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ces bilans-là n'existent pas. Effectivement, vous allez voir en faisant la tournée de l'ensemble du Québec que, dans certaines régions, il y a davantage de bassins où ces bilans-là existent. Mais ici, en Abitibi-Témiscamingue, on n'a pas ces bilans-là.

1095 **LA PRÉSIDENTE :**

1100 D'ailleurs, hier, vous avez mentionné qu'il y avait des stations qui avaient été choisies, mais en raison d'autres critères.

**M. JOCELYN ROY :**

C'est ça, exactement.

1105 **LA PRÉSIDENTE :**

Et non pas en raison de critères de production agricole.

1110 **M. JOCELYN ROY :**

Oui. Voilà.

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1120 Est-ce que pour connaître l'état du phosphore dans un cours d'eau, la seule façon, c'est d'avoir une station comme celle dont on a parlé hier? Est-ce que aller prendre un échantillon dans un cours d'eau, sans qu'existe une station, est-ce que c'est un moyen qui peut être utilisé?

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

**M. PIERRE FORTIN :**

1130 On pourrait prendre le téléphone tout à l'heure, après la pause, puis demander à un spécialiste. C'est le genre de question qui relève des spécialistes que je vous disais tout à l'heure, sur le suivi de la qualité de l'eau. Si vous me le permettez, on va faire les communications en conséquence.

1135 **LA PRÉSIDENTE :**

Après la pause, on pourrait revenir avec cette personne?

**M. PIERRE FORTIN :**

1140 Avec plaisir. Puis on pourrait parler avec quelqu'un qui est spécialiste là-dedans.

**LA PRÉSIDENTE :**

1145 D'accord?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1150 Oui, si vous me permettez, parce que je ne veux pas faire un commentaire mais, vous, de la Santé, hier, vous nous avez parlé que vous aviez des données sur l'état du phosphore à tel, tel endroit, où, me semble-t-il, il n'y avait pas de station d'observation. Alors, d'où vous tirez vos données, vous?

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

1155

En fait, on est allé sur place, on a mis à contribution des gens du milieu. Il y a eu de l'implication bénévole parce que ça prenait des embarcations, ça prenait des gens qui connaissaient le lac. Donc, on est allé, on s'est déplacé. C'est sûr qu'on n'a pas nécessairement une méthodologie aussi élaborée que dans les études environnementales habituellement, mais c'était pour débayer, aller chercher un minimum d'information dans un contexte où on n'en avait pas. Mais ça ne nous a pas coûté si cher que ça.

1160

**LA PRÉSIDENTE :**

1165

Mais, vous avez pris des échantillons, c'est ça?

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

1170

Oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous y êtes allés par voie de l'échantillonnage.

1175

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

Le ministère de l'Environnement, la Direction régionale du ministère de l'Environnement a mis à notre disposition, lors de notre première sortie sur l'eau, un technicien qui était familier avec les instruments qui nous ont été prêtés pour qu'on prenne les mesures. Donc, ça a beaucoup facilité notre travail.

1180

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon?

1185

**M. DENIS SANFAÇON :**

Oui, madame la présidente, juste peut-être, je ne sais pas si ça peut être un élément d'information, sur le site du ministère de l'Environnement, il y a quelque chose qui s'appelle La classe de l'environnement, et on voit l'évolution de la qualité des cours d'eau de 88 à 98, pour trois éléments: phosphore, coliformes et turbidité.

1190

**LA PRÉSIDENTE :**

1195

Monsieur Roy?

**M. JOCELYN ROY :**

1200 Je reviens toujours à la même chose, ces questions des bassins des secteurs et tout ça, si on prend pour la station, j'ai montré hier sur la diapo les 7 ou 8 stations qu'on a, on a effectivement des informations pour ces stations-là au niveau du phosphore, au niveau des matières en suspension, au niveau des nitrites et nitrates, au niveau des coliformes fécaux, entre autres.

1205 Je reviens au même point. Si on veut parler de la rivière à la Loure, si on veut parler de la rivière Dagenais, si on veut parler du lac Abitibi, ces stations-là ne sont pas utiles.

1210 Par ailleurs, on peut faire des bilans théoriques des apports de phosphore. Il faut les valider par des échantillonnages et, encore une fois, des échantillonnages ponctuels vont donner une première idée. C'est sur un certain nombre d'années qu'on peut valider l'ensemble des informations.

1215 Donc, toutes les questions, toutes les réponses sont bonnes. Dans le fond, au bout de la ligne, il faut tout de même l'admettre, on n'a pas, en Abitibi-Témiscamingue, le portrait au niveau de la qualité de l'eau et des apports en phosphore provenant des activités agricoles parce que nos stations ne sont pas situées aux endroits pertinents.

**LA PRÉSIDENTE :**

1220 Merci.  
Madame Châteauvert, vous avez une autre question?

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

1225 Oui. Je vais venir avec une question concernant la rentabilité. Dans notre région, on parle beaucoup, les discussions qu'il y a à date, c'est plus des petites productions que les producteurs veulent développer, que les différents projets qui ont été présentés à date veulent prioriser. Mais comment on peut favoriser des petites productions quand on entend dire que le coût de production est plus élevé que le revenu?

1230

**LA PRÉSIDENTE :**

1235 Monsieur Sanfaçon, peut-être? Ou monsieur Robitaille, je ne sais pas si vous pourriez compléter par la suite?

**M. DENIS SANFAÇON :**

Là, j'ai de la difficulté un petit peu à comprendre la question en regard de quel type de production on parle.



1240

**LA PRÉSIDENTE :**

On parle des productions porcines.

1245

**Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Oui, les productions porcines en petite quantité, pas des grosses fermes de plusieurs porcs, mais de plus petite envergure, si je peux dire.

1250

**M. DENIS SANFAÇON :**

Il y a deux créneaux, je pense, qui peuvent être exploités pour une entreprise en termes de rentabilité et les deux s'inscrivent dans une démarche de qualité.

1255

La première, c'est produire un produit de consommation courante, un produit usuel, comme le porc qu'on connaît tous. Et, c'est vrai qu'au fil du temps, compte tenu que le prix a été stable, si on retourne 20 ans en arrière, on est toujours autour de 150-160 \$ la carcasse. Et ce que les producteurs ont fait pour augmenter leur revenu, ils ont gagné en efficacité, d'une part. Et, d'autre part, ils ont accru la taille de leur troupeau.

1260

Présentement, on est à 1 556 porcs en inventaire, en moyenne, par entreprise porcine au Québec, ce qui fait moins pour un site, mais c'est à peu près la taille moyenne.

1265

L'autre créneau qui peut être exploité, c'est le produit du terroir ou le produit de niche et on a un certain nombre de producteurs qui exploitent de plus en plus ce créneau.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille?

1270

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

1275

Oui, madame la présidente. On peut peut-être se référer à différentes informations qu'on retrouve à l'intérieur, exemple, du modèle ou de la ferme type par rapport au coût de production à l'assurance-stabilisation du revenu agricole. Je vous donnais tout à l'heure, à titre indicatif, qu'une unité de porcelet, on parlait de 200 quelque truies en inventaire, et une production de porc à l'engraissement qui occupe une personne à plein temps serait environ de 4 000 porcs produits par année.

1280

Je veux juste rappeler le principe ou la base des programmes d'assurance-stabilisation. En fait, l'assurance-stabilisation vise à couvrir le salaire d'un ouvrier spécialisé. C'est la base. C'est l'objectif quand on définit la taille d'entreprise à l'intérieur de nos calculs du régime collectif d'assurance-stabilisation.

1285            Alors, ce qu'on vise, c'est toujours de couvrir le salaire de l'ouvrier spécialisé, qui est actuellement de 37 000 \$ par année. Et, dépendamment du secteur d'activité, si on est en production porcine – production porcelet ou production d'unité à l'engraissement – c'est toujours sur cette base-là qu'on définit la taille de l'entreprise type qui pourrait atteindre cet objectif-là.

1290            Évidemment qu'il peut y avoir des variables, parce que là, vous comprendrez que c'est un modèle et c'est sur la base d'un régime collectif d'assurance-stabilisation. Donc, dépendamment de la région, dépendamment de la performance, dépendamment de plusieurs facteurs, ça peut faire en sorte que l'entreprise de plus petite taille peut atteindre le même objectif, comme elle doit être de plus grande taille pour atteindre le même objectif.

1295            C'est vraiment, je vous dirai, un niveau où on pense que le propriétaire exploitant est en mesure de tirer son coût de vie de l'exploitation de son entreprise, selon différents paramètres qui sont quand même assez complexes quand on détaille toute la question du coût de production ou des éléments qui sont pris en considération pour déterminer la taille de ces fermes – je n'aime pas utiliser le mot *modèle* – mais de cette catégorie d'entreprise-là.

1300

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais?

1305

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1310            Cette question de la taille des entreprises de production porcine et de l'impact de la taille est tout à fait cruciale, je pense, dans le débat qui a cours autour de l'industrie porcine. Est-ce que, au ministère de l'Agriculture en particulier, au service des études économiques, est-ce qu'à votre connaissance, on dispose d'études qui pourraient nous fournir des données, des études soit sur la production, ici ou ailleurs, sur le coût de production en fonction de la taille des entreprises porcines?

1315            Parce que madame affirme -- avez-vous une politique pour permettre à un petit producteur, dont le coût de production est normalement supérieur au prix des produits, de survivre et d'exister?

1320            Alors, donc, votre question prend pour acquis une donnée au niveau du coût de production qu'une petite production est plus coûteuse, c'est un peu ce que beaucoup de gens pensent. Maintenant, ce n'est pas très facile d'avoir des données quantitatives là-dessus.

1325            Alors, à votre connaissance, est-ce qu'au niveau des études économiques, il y a des choses qui existent pour ici? Ou est-on au courant si de telles études ont déjà été effectuées ailleurs?

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille?

1330

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Alors, tout à l'heure, en introduction, madame la présidente, je vous rappelais, je vous donnais quelques informations sur justement la taille, comment on établissait les paramètres des différents secteurs d'activités.

1335

Alors, pour établir la taille de l'entreprise en question, notre 204 truies, en fait, on a enquêté 105 entreprises, dont le secteur d'activités, on disait, bon, c'est entre 100 et 500 truies en inventaire. Donc, on visitait des entreprises, on prenait les informations financières et les données techniques et économiques de ces entreprises-là pour nous aider à bâtir le modèle de coût de production.

1340

Et, si on veut les ventiler, les 105 entreprises, il y en avait 38 qui étaient uniquement naisseurs; il y en avait 36 qui étaient naisseurs-finisseeurs, donc qui faisaient toute la production, de la truie jusqu'au porc mis en marché; et, 31 entreprises qui n'étaient que des finisseeurs. Alors, c'est ça qui nous a permis d'arriver à ce chiffre-là.

1345

Par rapport à la taille d'entreprise -- et je tiens à préciser que dans le cadre des programmes d'assurance-stabilisation, ils visent effectivement de couvrir l'écart entre le coût de production, incluant le salaire de l'ouvrier spécialisé et le prix du marché, et c'est pour ça que le programme d'assurance-stabilisation existe. Donc, pour couvrir cet écart-là.

1350

Et, peu importe la dimension de l'entreprise. Vous pourriez avoir une production, une entreprise de 150 truies en inventaire et qui met en marché l'ensemble de ses porcelets en finition, le programme d'assurance-stabilisation va s'appliquer sur les truies en inventaire et sur les porcs mis en marché.

1355

Et, il y a uniquement un minimum où on dit que l'entreprise n'est pas admissible si elle a moins de 15 truies en inventaire par année ou met en marché moins de 300 porcs par année. Si cette taille d'activités là est moindre que le 15 et le 300, à ce moment-là, ils ne sont pas admissibles au programme d'assurance-stabilisation. Mais, notre base d'information, c'est vraiment des catégories d'entreprises comme je vous disais tout à l'heure entre 100 et 500, et 2 000 et 10 000 porcs produits, qui sont aussi nos bases de référence dans nos 105 entreprises enquêtées annuellement.

1360

1365

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

1370

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1375 J'aimerais aller un peu plus loin sur cette question de produit de niche qu'a soulevée monsieur Sanfaçon, en particulier pour la région ici. Est-ce qu'on a de l'information sur les productions peut-être certifiées biologiques ou quelque chose, disons, dans ce sens-là, qui pourrait exister dans la région et qui peut-être donne une dimension particulière à la production porcine de la région?

**Mme LINE CHARLAND :**

1380 Possiblement, effectivement, qu'on pourrait vous donner un peu d'information, mais est-ce qu'on pourrait reporter ça plus tard cet après-midi, on vérifierait quel niveau d'information on a là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

1385 Certainement. Ou vous pourriez revenir en soirée aussi sur cette question-là, d'accord? C'est une question de monsieur Marquis, alors ça peut être répondu ce soir.

1390 Ça va, madame? Merci. On va faire une pause de dix minutes, puis on revient avec les citoyens inscrits.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1395

**LA PRÉSIDENTE :**

1400 J'invite monsieur Simon Simard, producteur agricole. Est-ce que monsieur Simard est là? Non?

Alors, monsieur Réjean Sarrazin, s'il vous plaît, producteur agricole. Bonjour, monsieur!

**M. RÉJEAN SARRAZIN :**

1405

Madame la présidente, messieurs les commissaires, bonjour! Moi, c'est une petite question d'information un peu sur la santé. On semble très inquiet de la production animale, principalement production porcine, sur les risques potentiels de la santé sur la population.

1410 Considérant que les producteurs agricoles vivent continuellement dans ce milieu, remarquons-nous des problèmes de santé plus importants chez la classe agricole?

**LA PRÉSIDENTE :**

1415            Peut-être avant de passer la parole à madame Provost, vous rappeler qu'il y a eu une  
thématique santé lors de la consultation publique, qui s'est tenue à Joliette. C'est la troisième  
séance thématique. Il y aura des résumés qui vont être déposés prochainement sur le site de la  
Commission et dans les centres de consultation, ils vont résumer le principal des conférences  
qu'on a entendues, à ce moment-là, puis les questions qui ont été soulevées également. Alors,  
1420            vous pourrez consulter ça. Mais on pourrait demander à madame Provost de vous fournir  
l'information dont elle dispose.

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

1425            Ce qui est documenté présentement en ce qui concerne les risques des travailleurs dans  
les productions animales, on a les risques chroniques. C'est les risques à des expositions à des  
contaminants en faible concentration quand on est exposé à long terme. Puis on a aussi des  
risques d'intoxication aiguë, quand on a des contaminants en grande concentration, on prend  
une *puff*, puis là on a des symptômes graves.

1430            Donc, il y a eu plusieurs cas documentés d'intoxication à l'ammoniac et à l'hydrogène  
sulfuré, qui sont les gaz qui sont émis par les déjections animales entre autres.

1435            Dans le cas de l'hydrogène sulfuré, c'était particulièrement un problème dans les  
espaces clos. Donc, quand les travailleurs allaient réparer ou descendaient dans les structures  
d'entreposage de fumier. L'hydrogène sulfuré, c'est un gaz qui va paralyser les sens. Donc, on  
le sent au début, on sent que ça sent les oeufs pourris, puis à un moment donné on ne le sent  
plus. Puis c'est un gaz qui va être un asphyxiant chimique, donc, il va empêcher nos cellules de  
transporter l'oxygène dans notre organisme, là où on en a besoin. Il y a eu des décès qui ont  
1440            été documentés puis des cas de symptômes graves.

1445            On a aussi tout ce qui est les symptômes chroniques reliés à la qualité de l'air dans les  
bâtiments. Ça commence à être mieux documenté et c'est tout des symptômes, évidemment,  
qui concernent les voies respiratoires. Donc, des symptômes allergiques, maux de gorge,  
sécrétions, toux, bronchite chronique. Il y a des études qui ont été faites dans des porcheries  
de 800 à 1 200 porcs, qui démontrent que les travailleurs ont une prévalence de ces  
symptômes-là qui est plus élevée que le reste de la population qui n'est pas exposée à ce  
contaminant-là.

1450            Ce qu'il y a de particulier pour les travailleurs, c'est que maintenant, avec les porcheries  
qui sont plus grosses et qui ont des employés, bien, les travailleurs sont exposés cinq  
jours/semaine, huit heures par jour, ce qui n'était peut-être pas le cas avant quand c'était des  
entreprises de plus petite taille, plus familiales, si je peux me permettre.

1455            Ça se peut que j'oublie des choses, mais ça résume un peu les risques possibles aux  
travailleurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1460 Monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1465 Pour aller un peu plus loin dans le sens de la question, est-ce qu'il existe des statistiques dans les départements de santé publique sur, par exemple, l'espérance de vie, par catégorie professionnelle? Là, vous avez parlé des travailleurs mais, si on va un peu plus loin et qu'on parle des agriculteurs comme tels, est-ce qu'on a des données sur l'espérance de vie de la population agricole, comparativement au reste de la population? Et, est-ce qu'on a des indices – vous me permettez une question d'amateur – sur les maladies, qui nous permettraient de  
1470 comparer la population agricole au reste de la population? Est-ce que ça existe des informations comme celles-là?

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

1475 Je n'ai jamais rien vu de cet ordre-là. Je pourrais me renseigner, mais je ne vous garantis rien.

**LA PRÉSIDENTE :**

1480 Monsieur Sanfaçon.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1485 Merci, madame la présidente. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a conclu une entente, il y a déjà plusieurs années, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Tous les cas suspectés de zoonose, c'est-à-dire de transmission de maladie de l'animal à l'homme, sont rapportés par le MSSS ou les départements de santé publique à la Direction générale de l'alimentation au ministère. Il y a enquête dans chacun de ces cas-là.

1490 Alors, en 2000-2001, il y a eu 51 enquêtes de zoonose qui ont été demandées, suite à des interventions de médecins auprès du ministère et aucune n'a été associée à la production porcine. En 2001-2002, 62 enquêtes et, encore là, aucune associée à la production porcine.

1495 On a aussi les cas de toxi-infection alimentaire, c'est-à-dire quand on soupçonne un aliment d'être à l'origine d'une pathologie chez un humain après consommation d'un repas, alors, en 99-2000, 922 déclarations de toxi-infection alimentaire, aucun lien avec le porc.

1500 En 2000-2001, 1 618 déclarations, 9 déclarations étaient associées X il y avait, parmi les aliments, il y avait de la viande de porc X pour 8 de ces déclarations, aucun lien direct n'a pu être établi. Pour une déclaration, c'était un problème de semi-conserved, c'est-à-dire clostridium

botulinum dans une semi-conserve de viande de porc mal conservée au niveau de la température.

1505 Et finalement, en 2001-2002, 1 125 déclarations de toxi-infection alimentaire, 10 étaient associées, entre autres aliments, à de la viande de porc, aucun lien n'a pu être établi spécifiquement avec le porc. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1510

Monsieur Sarrazin, vous avez une autre question?

**M. RÉJEAN SARRAZIN :**

1515

Oui. C'est un peu une réflexion en même temps. En tout cas. Est-ce que vous croyez que les règles environnementales, les règlements municipaux qui sont de plus en plus sévères vont favoriser le développement de l'intégration au détriment de la ferme familiale, le modèle retenu pour l'Abitibi-Témiscamingue?

1520

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin. Puis, après, j'irai voir monsieur Nadeau.

**M. PIERRE FORTIN :**

1525

Nous, concernant les règles environnementales, c'est des normes, c'est des indicateurs de résultat. On n'influence pas, à tout le moins directement, ou on ne privilégie pas le développement d'une entreprise par rapport à l'autre. Donc, pour nous, c'est un règlement avec des normes à respecter.

1530

**LA PRÉSIDENTE :**

1535 Vous avez fait une évaluation du REA, j'imagine, à votre ministère, avant que le gouvernement ne l'adopte. J'imagine que vous avez dû supporter la défense et l'intérêt d'aller de l'avant avec ce règlement-là. Est-ce que c'est une hypothèse qui a été examinée dans le cadre de l'adoption de ce règlement?

**M. PIERRE FORTIN :**

1540

À ma souvenance, non, puisque comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour nous, on ne privilégie pas de type d'entreprise par rapport à une autre. Ce qui compte, c'est vraiment la façon de faire puis le résultat. Donc, est-ce qu'il y aurait un effet qui induirait le développement d'une production par rapport à l'autre? Nous, on n'a pas d'étude là-dessus.

1545

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp, vous vouliez intervenir?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1550

Oui, je veux intervenir, parce que l'intervention de monsieur porte spécifiquement sur les règlements municipaux. C'est ça que vous avez dit?

**M. RÉJEAN SARRAZIN :**

1555

Non. Le ministère de l'Environnement et les règlements municipaux, parce que les deux quand même, je dirais, amènent des restrictions.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1560

Donc, du côté du ministère de l'Environnement, vous n'avez pas analysé les conséquences à long terme de ce type de règlement sur la taille des entreprises.

**M. PIERRE FORTIN :**

1565

Non, parce que c'est le résultat qui compte.



**LA PRÉSIDENTE :**

1570 Monsieur Nadeau.

**M. JEAN NADEAU :**

1575 Merci, madame la présidente. En fait, relativement à l'affirmation de monsieur, à savoir que les règlements municipaux sont de plus en plus contraignants, j'aimerais rappeler que depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 184, le 21 juin 2001, on a justement retiré aux municipalités le pouvoir de réglementer en ce qui concerne, en zone agricole, les usages, les distances séparatrices, de même que notamment la question de la superficie des bâtiments.

1580 Alors, depuis ce temps-là, les municipalités qui sont comprises dans une MRC où il n'y a pas de schéma d'aménagement révisé en vigueur, où il n'y a pas de règlement de contrôle intérimaire qui est également en vigueur et qui vise la zone agricole, elles ne peuvent pas réglementer pour viser les activités agricoles. Elles ne peuvent donc pas avoir de règlements qui sont de plus en plus contraignants pour les activités agricoles.

1585

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Ça va, monsieur Sarrazin?

1590

**M. RÉJEAN SARRAZIN :**

Ça va.

1595

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**M. RÉJEAN SARRAZIN :**

1600

Pas que j'accepte complètement la réponse, parce que quand même, dans notre MRC, les règlements ont tout resté là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1605

Vous le ferez valoir, monsieur, dans un mémoire que vous présenterez peut-être à la Commission.

**M. JEAN NADEAU :**

1610

Si vous permettez, juste une question peut-être pour compléter sur ce que je viens de dire, puis relativement à la dernière affirmation de monsieur, effectivement, les règlements municipaux qui étaient en vigueur au moment de l'entrée en vigueur de la loi continuent, eux, à s'appliquer, tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu donc un règlement de contrôle

1615

intérimaire ou un schéma modifié qui, à ce moment-là, obligera la municipalité à tenir compte du contenu du schéma d'aménagement révisé.

**LA PRÉSIDENTE :**

1620

D'accord.

Monsieur Fortin?

**M. PIERRE FORTIN :**

1625

Moi, c'était pour une autre question ou une autre réponse, si vous me le permettez, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

1630

Oui.

**M. PIERRE FORTIN :**

1635

Tel que nous sommes conviés avant la pause, on a rejoint un spécialiste au ministère de l'Environnement pour la question du suivi des eaux. Il s'agit du chef de service à l'information, à la Direction du suivi de l'état de l'environnement, donc qui est à nos bureaux à Québec, qu'on a rejoint par téléphone. Et, j'ai demandé à monsieur Jacques Lavigne, qui m'accompagne, de regrouper les questions qu'on s'est posées hier, pour lesquelles une demande additionnelle peut-être d'information semble exprimée. Ça fait que je lui ai demandé de sortir les questions

1640

**LA PRÉSIDENTE :**

1645

De les poser à...

**M. PIERRE FORTIN :**

De les poser. Et je vous invite, avec votre permission, de procéder.

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

On peut procéder de cette façon-là.

1655 **M. JACQUES LAVIGNE :**

Monsieur Dupont, est-ce que vous nous entendez?

**M. JACQUES DUPONT :**

1660 Très bien.

**M. JACQUES LAVIGNE :**

1665 Monsieur Dupont, est-ce que cela prend obligatoirement des stations d'échantillonnage pour évaluer le phosphore dans les cours d'eau?

**M. JACQUES DUPONT :**

1670 Madame la présidente, il me fait plaisir de vous parler, à distance peut-être, mais pour la question du bruit de fond en phosphore, effectivement, ça prend des stations de mesure de qualité de l'eau, en lac ou en rivière, pour être en mesure d'estimer la concentration de phosphore dans les eaux de surface.

**LA PRÉSIDENTE :**

1675 Donc, si on procède seulement que par échantillonnage, ce n'est pas suffisant?

**M. JACQUES DUPONT :**

1680 Lorsqu'on parle de programme de suivi, c'est de l'échantillonnage. Ça peut se faire dans le cadre d'un programme de suivi intensif. Ça peut se faire de façon ad hoc, lors d'une caractérisation d'une seule visite. Donc, il y a plusieurs façons de faire, mais ça demande un échantillonnage avec une bouteille d'eau dans les eaux de surface.

1685 **M. JACQUES LAVIGNE :**

1690 Deuxième question, monsieur Dupont. Est-ce que le ministère de l'Environnement entend installer des stations d'échantillonnage dans les zones où se développe l'agriculture au Québec, afin d'être à même de suivre les impacts agricoles?

**M. JACQUES DUPONT :**

1695 Actuellement, nous avons deux réseaux de suivi qui sont en vigueur. Il y a le réseau rivière, qui sert à suivre l'état général de la qualité des eaux au Québec, pas seulement l'agricole, mais c'est un réseau sentinelle qui permet de rendre compte de l'évolution à long terme de la qualité des eaux. C'est sûr qu'il y a quelques stations, même plusieurs dans le Québec méridional, qui peuvent permettre d'utiliser ou d'étudier les impacts de pollution diffuse. Mais ce n'est pas un réseau qui est spécialement bâti pour ce genre de besoin-là.

1700 On a un deuxième type de réseau qu'on appelle le réseau sentinelle des tributaires agricoles. C'est un réseau très, très spécial qui est fait pour suivre les tout petits bassins versants de 20 à 100 kilomètres carrés, dans des zones représentatives de culture ou de cheptel. Donc, avec ça, on est en mesure d'évaluer l'impact de différents types d'utilisation agricole, différents types d'activités agricoles sur la qualité des eaux de surface. Et, ces stations-là, ces 16 petits tributaires-là sont surtout situés dans le sud du Québec, dans les zones d'agriculture intense.

**M. JACQUES LAVIGNE :**

1710 Je reprends une question que vous avez commencé à traiter indirectement. Est-ce que vous êtes en mesure d'identifier le bruit de fond en matière de phosphore dans les rivières de l'Abitibi?

**M. JACQUES DUPONT :**

1715 Actuellement, on n'a pas beaucoup de données en Abitibi, mais on en a assez pour savoir que le bruit de fond naturel en phosphore est plus élevé qu'ailleurs au Québec. Dans les basses-terres de l'Abitibi, qui sont très très productives et très riches en argile, donc les lacs vont être très très productifs.

1720 Le niveau de phosphore va souvent dépasser le critère de protection de la vie aquatique pour ce qui traite de l'eutrophisation. Donc, on a souvent des concentrations qui sont de l'ordre de 20, 30 microgrammes, naturellement. Donc, déjà au départ, ce sont des milieux qui sont propices à des niveaux, ce qu'on appelle un niveau eutrophe, un niveau où le lac va être très, très, très productif.

**LA PRÉSIDENTE :**

1730 Monsieur Dupont, monsieur Beauchamp a une question en relation avec ça, je crois.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que ça veut dire que dans le cas de la pollution agricole, ce bruit de fond très élevé rendrait la région plus sensible à un surcroît de production?

1735

**M. JACQUES DUPONT :**

Effectivement, parce que si le bruit de fond naturel est élevé au départ, tout apport additionnel en phosphore va venir empirer ou causer des dommages additionnels. Donc, on va avoir plus de chance d'avoir des problèmes d'eutrophisation, de bloom d'algues, de cyanobactéries.

1740

**M. JACQUES LAVIGNE :**

Une autre question. A-t-on une idée de la contribution en contaminant provenant de la rivière Blanche, qui est un affluent se jetant dans le lac Témiscamingue mais du côté de l'Ontario?

1745

**M. JACQUES DUPONT :**

On a des données qui ne sont pas très jeunes, qui datent de plusieurs années, mais ce qu'on sait, c'est qu'il y avait une source potentielle de contamination qui était la Municipalité de Bearn, qui est maintenant traitée pour ses eaux usées. Donc, normalement, la contribution municipale, maintenant, elle est chose du passé.

1750

1755

Ce qui peut rester maintenant comme contamination potentielle peut être effectivement des apports diffus qui peuvent venir d'activités agricoles ou de l'érosion naturelle des berges ou des sols de la région.

1760

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dupont, vous avez parlé de la Municipalité de Bearn?

**M. JACQUES DUPONT :**

Oui. La Municipalité de Bearn, mes spécialistes m'ont dit que la Municipalité de Bearn était une des sources potentielles de contamination pour la rivière Blanche, mais qu'elle était maintenant traitée pour ses eaux usées.

1765

1770

**LA PRÉSIDENTE :**

On parle bien de la Municipalité de Bearn au Témiscamingue?

**M. JACQUES DUPONT :**

1775

C'est au Témiscamingue, ça, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1780

D'accord. Mais, la rivière Blanche...

**M. JACQUES LAVIGNE :**

1785

Parce que là, la question, Jacques, c'était du côté de la rivière Blanche qui est du côté ouest, en Ontario.

**M. JACQUES DUPONT :**

1790

Ah! ça, par contre, on n'a aucune information du côté ontarien de la contribution en termes de pollution ou ces choses-là.

**M. JACQUES LAVIGNE :**

1795

D'accord. Une autre question, monsieur Dupont. Est-ce que l'agriculture est responsable de la présence des cyanobactéries dans le lac Abitibi?

**M. JACQUES DUPONT :**

1800

Ça, ce n'est pas évident. On n'a pas de données ici au ministère de l'Environnement sur la présence de cyanobactéries dans le lac Abitibi. On est au courant de la situation, dans ce sens que la Direction régionale nous a déjà avisés de cette situation-là. On sait qu'il y a des universitaires qui ont fait des études sur le lac Abitibi et que le niveau de phosphore est très élevé. C'est de l'ordre de 70 microgrammes, donc trois fois et demie le critère de qualité pour l'eutrophisation. Donc, au départ, c'est un milieu qui va être très sensible.

1805

Les apports qui proviennent des rives et des affluents peuvent éventuellement contribuer à empirer la situation dans le lac Abitibi. Ce sont des eaux très, très brunes au départ, ce sont des eaux très productives.

1810

**M. JACQUES LAVIGNE :**

Enfin, à une question, on a donné une réponse partielle et je vous repose. Est-ce qu'il y a moyen de reconnaître l'origine des coliformes? Et, plus spécifiquement encore, est-ce qu'il y a moyen de reconnaître l'origine des coliformes fécaux?

1815

**M. JACQUES DUPONT :**

1820 Ce n'est pas quelque chose de très, très simple, de savoir un coliforme vient de quelle source. Est-ce que c'est industriel, urbain ou agricole? Ce qu'on sait, c'est que dans un cas de contamination d'origine municipale, les taux de coliformes pourraient être très élevés.

1825 Or, lorsque les municipalités sont traitées, normalement, les valeurs sont plus faibles. Il peut toujours y avoir des coliformes qui vont être générés par les résidences isolées sur le bord des cours d'eau ou des lacs, aussi lors de débordement en temps de pluie. Également s'il y a ruissellement des terres agricoles où on a épandu du fumier, ça, c'est une possibilité. Également où le bétail va avoir accès à des petits cours d'eau.

**M. JACQUES LAVIGNE :**

1830 Mais, monsieur Dupont, est-ce qu'on est capable de dire est-ce que les coliformes fécaux viennent des porcs, des animaux, des humains ou des animaux de la forêt?

**M. JACQUES DUPONT :**

1835 Ça, ce n'est pas possible. Juste en mesurant les concentrations de coliformes fécaux, on ne peut pas savoir l'origine exacte de ça.

**M. JACQUES LAVIGNE :**

1840 Parfait. On a fini nos séries de questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

1845 Monsieur Dupont, je tiens à vous remercier et probablement qu'on répétera l'exercice lors d'une prochaine séance.

**M. JACQUES DUPONT :**

1850 Ça me fait plaisir, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Au revoir!

1855 **M. JACQUES DUPONT :**

Au revoir!

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci pour ces informations.

Maintenant, j'inviterais monsieur Guy Beauregard, s'il vous plaît. Monsieur Beauregard est producteur agricole.

1865 **M. GUY BEAUREGARD :**

Bonjour, madame la présidente!

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

1875 **M. GUY BEAUREGARD :**

Messieurs les commissaires! Ma première question, ce serait avec 0,46 unité animale en Abitibi-Témiscamingue, pensez-vous qu'il y a trop d'élevage porcin en région, tellement pour justifier le moratoire? Puis, ensuite de ça, quand on se compare avec le reste de la province qui est à .83?

1880 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

1885 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je pense que la question s'adresse, comme on dit des fois, à mes vis-à-vis d'en face.

1890 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin?

1895 **M. PIERRE FORTIN :**

Si je comprends bien la question, madame la présidente, on demande pourquoi il y a un moratoire dans la région, étant donné le faible pourcentage d'unités animales.



**LA PRÉSIDENTE :**

1900           Voilà.

**M. PIERRE FORTIN :**

1905           Il y aurait peut-être deux éléments que je pourrais fournir. D'une part, le temps d'arrêt qui a été proposé, c'est pour permettre à la Commission de pouvoir trouver des réponses à certains problèmes de cohabitation, entre autres. Et, d'autre part, je pourrais dire que le calcul qui a été fait n'est pas basé sur le nombre d'unités animales mais bien sur le bilan phosphore.

1910           Le bilan phosphore, ici, on a trois régions qui sont en surplus, trois municipalités, c'est-à-dire, qui sont en surplus. Donc, Laverlochère avec .93 kilos de phosphore par hectare; Fugèreville, avec 6.42 kilos; et, Val d'Or, avec 164.95 kilos à l'hectare. Donc, trois municipalités en surplus, basées sur la méthodologie que j'ai expliquée hier.

**LA PRÉSIDENTE :**

1915           La question de monsieur, c'est est-ce que cela justifiait qu'il y ait un moratoire sur l'ensemble des municipalités de la région. C'est un peu ça la question de monsieur.

**M. PIERRE FORTIN :**

1920           Ça justifie un temps d'arrêt, parce qu'on est en surplus. Parce que si on continue -- si on ne prend pas le temps pour trouver des réponses aux problèmes auxquels on est confronté, bien, là, il y en aurait eu combien qui se seraient ajoutées, au fur et à mesure? Parce qu'anciennement, avant le REA, on avait un mécanisme de bascule qui additionnait au fur et à  
1925           mesure qu'il y avait des projets d'établissement, additionnait les kilogrammes de phosphore. Donc, il y a des municipalités qui basculaient, qui devenaient en surplus.

1930           Et, devant l'importance de ces municipalités-là, devant les problématiques rencontrées, notamment au niveau de la cohabitation, un moratoire s'imposait pour prendre le temps qu'il faut pour réorienter la production.

**LA PRÉSIDENTE :**

1935           Voilà. Monsieur Beaugard?

**M. GUY BEAUREGARD :**

1940 Ça répond partiellement. Je ne comprends pas encore pour les autres municipalités. Puis je voudrais savoir, selon vous, quelle est la meilleure façon de fertiliser les terres agricoles dans le contexte où les sols sont à 27 kilos de phosphore à l'hectare? Ce qui est considéré comme un sol pauvre en phosphore. Puis, un bon sol, c'est considéré à 125. Nous, ici, on a seulement que 27 kilos à l'hectare. On est très déficient en phosphore. Je voudrais savoir qui pourrait me conseiller la meilleure façon de fertiliser le sol.

1945 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, je suis sûre que la réponse appartient à monsieur Sanfaçon.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1950 Effectivement, madame la présidente, ça, ça tombe dans notre cour.

**LA PRÉSIDENTE :**

1955 Des fois, la frontière est mince.

**M. DENIS SANFAÇON :**

1960 Nous, au ministère, ce qu'on peut dire – peut-être que je demanderai à Robert, aussi, de compléter la réponse – c'est évident qu'on privilégie la valorisation des fumiers et lisiers comme premier mode de fertilisation. Il faut comprendre qu'on importe encore 48 millions de kilos de phosphore de la Floride en l'année 2000, si ma mémoire est bonne. Ce qui est en baisse, parce que ça a déjà été à 75 millions de kilos. Dans un contexte où on dit qu'on a, dans certaines régions, en tout cas sur certaines fermes, trop de phosphore, je pense que c'est 1965 d'abord là qu'il faut commencer peut-être à faire une rationalisation.

Alors, peut-être, Robert, tu peux compléter la réponse.

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

1970 Je pense que la réponse de monsieur Sanfaçon est très bonne. C'est vraiment les fumiers qu'on privilégie d'abord. Il faut comprendre aussi qu'étant donné qu'on est dans les sols pauvres, ce que les règles de l'art nous disent de faire, d'après ce qu'on pourrait voir issu, par exemple, du colloque sur le phosphore, ou d'un cours qui a été donné par l'Ordre des 1975 agronomes aussi sur le phosphore, la fertilisation au phosphore, les plans agroenvironnementaux de fertilisation, c'est que en sols pauvres, ce qu'on vise, ce n'est pas seulement de retourner au sol ce que les cultures prélèvent, mais de favoriser un certain enrichissement pour développer à moyen terme des conditions de production qui sont plus

1980 favorables, où on va être plus sûr d'obtenir des rendements de niveau commercial. Et, ce n'est pas uniquement en remplaçant ce que la plante prélève qu'on va l'obtenir.

1985 Donc, c'est pour ça que ce que prévoient les abaques est plus permissif que ce que le calcul pour les ZAL produisait. Et, éventuellement, quand on va faire des bilans ferme par ferme, bien, là, ces zones-là vont probablement disparaître.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

1990 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1995 Je ne sais pas où ira éventuellement ma question, mais pour quelqu'un qui n'est pas spécialisé dans toutes ces questions-là, ça peut sembler un peu difficile de concilier qu'est-ce qu'on entendait il y a quelques minutes de la part de la personne qui nous parlait au ministère de l'Environnement, qui disait que le lac Témiscamingue souffrait d'un niveau extrêmement élevé de phosphore. Que ce qu'il appelait le bruit de fond, donc, semble-t-il, le phénomène de génération du phosphore spontanée dans la nature, d'un côté, il semble qu'il y en a énormément dans les cours d'eau, puis il semble qu'il n'y en a vraiment pas beaucoup dans les terres. Mais, là, comment est-ce qu'on concilie ces deux affaires-là?

2000 Alors, je ne sais pas si c'est une question d'environnement ou d'agriculture. C'est à la jonction des deux.

**LA PRÉSIDENTE :**

2005 Monsieur Roy?

**M. JOCELYN ROY :**

2010 Oui, j'ai discuté ce midi avec Jacques Dupont qu'on avait en ligne tout à l'heure de cette question-là. Je lui ai posé la question et sa réponse était à l'effet qu'il faut faire une distinction entre les sols agricoles et les sédiments dans le fond des lacs qui sont accumulés depuis longtemps, et etc. Si la réponse n'est pas suffisante, peut-être qu'on pourra poser la question de façon bien précise à monsieur Dupont et revenir, mais c'est la réponse qu'il m'a donnée quand je lui ai posé la même question.

2015 **LA PRÉSIDENTE :**

2020 Donc, c'est ces sédiments qui...

**M. JOCELYN ROY :**

Qui sont accumulés au fond des lacs depuis longtemps.

2025 **LA PRÉSIDENTE :**

... ont accumulé et qui ont mené à ce résultat sur le bruit de fond du phosphore dans les lacs. C'est ça?

2030 **M. JOCELYN ROY :**

Oui.

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que, monsieur Robitaille, vous voulez rajouter au commentaire de mon collègue?

**M. ROBERT ROBITAILLE :**

2040 Monsieur Sanfaçon.

**M. DENIS SANFAÇON :**

2045 Madame la présidente, la dynamique du phosphore dans les sols, c'est complexe et ce n'est pas facile à vulgariser, mais je vais tenter quelques éléments. D'abord, un sol, ça contient du phosphore. Ça peut contenir 1 000 à 5 000 kilos de phosphore juste dans la partie arable à l'hectare. Et, ça, je n'en ai pas rajouté là. On n'a pas fait de fertilisation. Un sol, ça peut contenir ça.

2050 Si on ramène ça en anhydride phosphorique, c'est-à-dire la forme qu'on retrouve dans les engrais, puis qu'on prend, mettons, une moyenne de 3 000 kilos de phosphore, ça équivaut à 6 800 kilos de  $P_2O_5$ , qui est la forme dans laquelle on retrouve le phosphore dans les engrais.

2055 Quand on parle d'une fertilisation, mettons une fertilisation moyenne, qu'on rajoute 60 kilos de  $P_2O_5$  à l'hectare, il faut comprendre qu'on vient de rajouter 60 kilos sur 6 800 kilos de  $P_2O_5$ . Et, cette dynamique-là de phosphore, il y a des particules qui s'attachent, le phosphore s'attache, minéralise, se détache, devient disponible, se rattache. C'est une dynamique très complexe. Chaque plante, chaque racine contient du phosphore. Quand elle se retrouve en décomposition dans le sol, elle nourrit le sol en phosphore.

2060 Donc, si on continue la comparaison, ce 60 kilos-là, qui est à peu près 27 mètres cubes à l'hectare de lisier de porc, en moyenne à 2.5 à peu près ou 2.7 kilos par mètre cube, c'est une demi-cuillère à thé de phosphore par mètre carré.

2065

2070 Alors, vous voyez que ce n'est pas simple, toute la question de la fertilisation. Et ce n'est pas simple, quand on retrouve du phosphore dans l'eau, de voir l'ensemble. Il faut voir l'ensemble des phénomènes. Et souvent, ces phénomènes-là, ça peut être, comme on le mentionnait, comme les gens le mentionnent, quand le fond revient, quand il y a brassage, quand il y a de la terre qui tombe sur des berges dans l'eau, quand il y a du ruissellement aussi en surface.

2075 Il ne faut pas nier l'impact de la fertilisation. Il faut juste la mettre dans ses bonnes proportions.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur?

2080 **M. GUY BEAUREGARD :**

Bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

2085 Monsieur Gérard Champagne, producteur agricole. Monsieur Champagne n'est pas là.

Monsieur Jacques Lavigne, producteur agricole.

2090 **M. JACQUES LAVIGNE :**

Bonjour, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

2095 Bonjour!

**M. JACQUES LAVIGNE :**

2100 Pour continuer un peu dans le même ordre d'idée que mon confrère de tantôt, dans une région où l'on prône l'autonomie locale, ce que nous disait souvent notre député ministre au moment où ce qu'il était ministre de l'Agriculture, puis qu'il nous disait qu'on avait le plus beau métier du monde, aujourd'hui je trouve ça bizarre d'être assis au banc de l'accusé, puis de nous demander d'appliquer des règles conçues pour les régions à forte concentration de porc.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

D'abord, j'aimerais vous dire que vous n'êtes pas au banc de l'accusé. Vous êtes quelqu'un qui peut nous informer. Alors, c'est intéressant.

2110

**M. JACQUES LAVIGNE :**

Bien, c'est la première fois que j'assiste à des audiences comme ça, madame, puis depuis hier soir, je trouve que l'agriculture est drôlement bien accusée face à toute cette pollution.

2115

**LA PRÉSIDENTE :**

Les gens questionnent. Les gens veulent savoir ce qui se passe, veulent comprendre. Il faut le voir comme ça. C'est le but de l'exercice. Donc, vous aimeriez savoir?

2120

**M. JACQUES LAVIGNE :**

Dans une région où l'on prône l'autonomie locale, est-il approprié d'appliquer des règles conçues pour des régions à forte concentration de porc?

2125

**LA PRÉSIDENTE :**

Tantôt, on a eu une réponse là-dessus. En fait, il y a un temps d'arrêt qui a été suggéré par le gouvernement pour faire la lumière sur la question de la production porcine. Il y a des zones qui sont en surplus au Québec. Et ce que j'ai compris de la réponse de monsieur Fortin du ministère de l'Environnement est à l'effet qu'on attend les résultats du rapport du BAPE avant de poursuivre ou d'accepter ou de poursuivre le développement de la production porcine.

2130

Alors, je ne sais pas si monsieur Fortin veut rajouter là-dessus, mais c'est la réponse qui a été faite par lui. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose, monsieur Fortin?

2135

**M. PIERRE FORTIN :**

Pas pour l'instant. Je répéterais la même chose. Ça dépend si la question -- monsieur Beaugard pourrait peut-être préciser davantage.

2140

**LA PRÉSIDENTE :**

2145 C'est monsieur Lavigne.

**M. PIERRE FORTIN :**

2150 Lavigne, excusez-moi. Mais, je veux dire, je ne pourrais pas -- pour l'instant, je n'ai pas d'ajout. Ça dépend si la question pourrait peut-être être reformulée.

**LA PRÉSIDENTE :**

2155 Monsieur Lavigne?

**M. JACQUES LAVIGNE :**

2160 Bien, moi, ce que je veux dire par ça, c'est à partir du moment où ce qu'on a trop d'unités animales pour les grandeurs de terres qu'on a, il faut se rapporter à des méthodes, des politiques qui nous obligent d'agir comme des régions où ce qu'ils sont déjà en surplus. Et puis ça nous demande, à ce moment-là, d'être obligé d'investir dans du rachat de terre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2165 Mais, là, vous êtes en train de nous donner une opinion. J'aimerais plutôt qu'on se concentre aujourd'hui -- c'est le but de l'exercice -- à essayer de parfaire l'information dont vous avez besoin pour justement émettre votre opinion éventuellement à la Commission.

**M. JACQUES LAVIGNE :**

2170 Bien, si la réponse a déjà été donnée, on peut faire suite à une autre interrogation de ma part. C'est face à mon entreprise indépendante qui veut agrandir en production porcine, quelle protection que j'ai face à l'intégrateur qui, au niveau de l'ASRA, se retrouve avec le même programme que moi?

2175

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous, vous avez une production...

2180 **M. JACQUES LAVIGNE :**

2185 Je suis en production laitière. Si je veux prendre de l'expansion, puis, hier au soir, on disait que la production porcine est une bonne opportunité, mais face aux intégrateurs, ma crainte est de ne pas être capable de les compétitionner, étant donné qu'ils ont le même programme que moi au niveau de l'ASRA.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille?

2190

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Madame la présidente, effectivement, le programme d'assurance-stabilisation est un programme collectif, c'est un régime collectif qui est accessible à toutes les entreprises agricoles. Parmi les critères d'admissibilité, c'est une question de mise en marché du porc via les réseaux d'enchères électroniques et, peu importe la provenance, peu importe le site d'élevage, le même porc est admissible au même niveau de protection dans le cadre des programmes d'assurance-stabilisation qui, je le rappelle, en 2002, devient un programme complémentaire, puisque ce sera le CSRA, le compte de stabilisation du revenu agricole qui va devenir le premier outil de stabilisation des revenus agricoles.

2195

2200

Et, en début de présentation, je vous indiquais qu'à partir d'un certain niveau, d'une certaine taille d'entreprise, l'entreprise qui met en marché, qui a des ventes nettes admissibles supérieures à 500 000 \$, à ce moment-là se voit recevoir une contribution de La Financière moindre que l'entreprise de plus petite taille. Donc, il y a un discriminant par rapport à la taille de l'entreprise.

2205

Je n'aime pas utiliser *taille d'entreprise*, parce que c'est plutôt la catégorie de propriétaire de porc et là, on fait allusion, effectivement, aux intégrateurs qui sont propriétaires des porcs mais qui sont engraisés sur des sites dans des entreprises de type familial, différentes entreprises. Et on avait des chiffres de la part de l'AQINAC là-dessus, où on disait qu'environ 750 entreprises sont intégrées sur le 1 000 entreprises qui les concernent, si je me rappelle bien les chiffres.

2210

Mais, effectivement, l'ASRA est un programme universel mais devient, à ce moment-là, de second ordre en termes d'outil de protection du revenu, puisque c'est le compte de stabilisation du revenu agricole qui devient le premier niveau. Et, qu'à l'intérieur de ce programme-là, on a introduit des notions, à ce moment-là, qui permettent de limiter la contribution de La Financière pour ces entreprises plus importantes.

2215

2220

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon?

2225

**M. DENIS SANFAÇON :**

Pour peut-être compléter, juste mentionner qu'on a eu une présentation de monsieur Lambert, chercheur à l'Université Laval et, pour lui, il y a souvent deux moyens de sécuriser un



2230 producteur par rapport à la production: d'une part, l'intégration; d'autre part, l'assurance-stabilisation. Et sa conclusion était que l'assurance-stabilisation des revenus agricoles diminue l'intégration verticale, parce qu'elle augmente la sécurité et ne modifie pas le prix à la consommation.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est un programme d'assurance, alors.

**M. DENIS SANFAÇON :**

2240 Sa conclusion était à l'effet...

**LA PRÉSIDENTE :**

2245 C'est sûr que ça accroît la sécurité.

**M. DENIS SANFAÇON :**

2250 Sa conclusion était à l'effet que s'il n'y avait pas d'ASRA, s'il n'y avait pas d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, il y aurait probablement davantage d'intégration, parce que c'est une manière de sécuriser les producteurs. Si ma mémoire est bonne.

**LA PRÉSIDENTE :**

2255 Ça va, monsieur Lavigne?

**M. JACQUES LAVIGNE :**

2260 Non, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

Non?

2265 **M. JACQUES LAVIGNE :**

On ne peut pas faire de commentaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2270 Non. Qu'est-ce qui ne va pas?

**M. JACQUES LAVIGNE :**

2275 Bien, les réponses qu'on a, je veux dire, ce n'est pas dans le pratique. Ce n'est pas comme ça que ça va... en tout cas, on n'est pas familier au programme CSRA encore, mais moi, chez nous, ça fait...

**LA PRÉSIDENTE :**

2280 Peut-être que monsieur Robitaille pourrait nous l'expliquer un peu mieux, si vous avez besoin de mieux le comprendre.

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

2285 Effectivement, madame la présidente, c'est un nouveau programme qui s'implante en 2002, effectivement. Je comprends que les producteurs et productrices sont peu familiers avec le programme, quoiqu'il y a eu beaucoup de sessions d'information pour expliquer. Mais c'est un concept qui est nouveau, qui est calqué sur le compte de stabilisation du revenu net, CSRN, qui est un programme pancanadien et qui est davantage axé sur les résultats économiques de  
2290 chacune des entreprises.

Et, ce programme-là permet, à ce moment-là, par différents calculs, ce qu'on établit, c'est les ventes nettes admissibles. Donc, si on veut le résumer, c'est la valeur ajoutée à un  
2295 produit agricole qu'on détermine et c'est cette valeur ajoutée là qu'on appelle les ventes nettes admissibles. Le producteur ou la productrice peut verser jusqu'à concurrence de 6 % de ce montant-là dans un compte qui est détenu à La Financière, qui est l'actif qui appartient à l'entreprise et, en contrepartie, La Financière va verser le même montant.

2300 Et, c'est là qu'arrive la distinction, quand les ventes nettes admissibles sont supérieures à 500 000 \$, à ce moment-là, la contribution de La Financière est décroissante. Ça veut dire que le 100 000 \$ additionnel, à ce moment-là, au lieu de recevoir 6 % sur ce 100 000 \$ là, ce sera 5, ce sera 4 et, finalement, ce sera 3 %. Même si l'entreprise en verse 6, La Financière va verser 3 % pour le reste.

2305 J'ai quelques chiffres en comparaison, de mémoire. Pour, exemple, une entreprise qui aurait 1 M\$ de ventes nettes admissibles – attendez que je ne vous induise pas en erreur – l'entreprise pourrait verser 60 000 \$ mais, selon cette grille-là, la contribution de La Financière ne pourrait pas excéder 48 000 \$. Donc, déjà là, on a un écart qui vient favoriser les entreprises  
2310 de plus petite taille et qui vient discriminer quant à la taille de l'entreprise.

**LA PRÉSIDENTE :**

2315 Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2320 Oui, parce que l'argument de monsieur, en le simplifiant, c'est à peu près ceci. Il a l'impression que les formes d'assurance-stabilisation, étant les mêmes pour tous, finissent par favoriser les intégrateurs aux dépens des petits producteurs. C'est bien ça la compréhension que j'ai de votre question?

**M. JACQUES LAVIGNE :**

2325 Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2330 Est-ce que ce nouveau programme de CSRA, qui remplacera l'ASRA, est pensé pour atténuer cette opinion ou cet écart.

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

2335 Bien, étant donné que du côté de La Financière, notre contribution va réduire par rapport à une grosse entreprise...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2340 Alors, plus l'entreprise va être grosse, moins elle va recevoir d'argent en proportion.

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

2345 En proportion, effectivement. Ce qui va faire en sorte que par ce mécanisme-là, c'est l'entreprise plus petite -- on se rappelle des chiffres de tout à l'heure, ce n'est quand même pas des petites structures...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2350 Mais l'entreprise plus petite, c'est celle dont vous avez parlé tantôt.

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

C'est ça.

2355 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'au moins 3 000 porcs.

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

2360

Oui, effectivement. Je vous donnais des paramètres, 4 000 porcs à l'engrais. Eux ne sont pas affectés par les ventes nettes admissibles parce qu'elles seront moins que 500 000 \$ de ventes nettes admissibles. Donc, ils ne sont pas affectés et eux vont bénéficier à 100 % dans le fond du programme de compte de stabilisation du revenu agricole, qui devient le premier niveau de stabilité du revenu.

2365

Et, en complément d'information, c'est sûr qu'on partage des opinions, mais évidemment que l'entreprise qui est de plus petite taille, elle est plus sensible aux fluctuations de prix. Et, avec un programme d'assurance-stabilisation et de compte de stabilisation du revenu agricole, elle demeure moins vulnérable parce qu'elle a un programme d'assurance-stabilisation. S'il n'y avait aucun programme d'assurance-stabilisation – et, là, je rejoins les conclusions que mon collègue a livrées tout à l'heure – probablement qu'on assisterait davantage à de l'intégration, parce que les plus petites étant plus fragiles aux variations de prix de marché.

2370

2375

Une autre information qui fait que notre mécanisme actuel ne favorise pas et ne défavorise pas la petite structure, c'est que toutes les entreprises ont le même canal de mise en marché, c'est-à-dire l'enchère électronique. Donc, que ce soit un gros producteur ou un petit producteur, le porc à l'engrais, quand il est mis en marché, il est mis par le même canal, avec les mêmes *brackets* de prix. Donc, au niveau de la structure de mise en marché, à ce moment-là, ça permet à tout le monde d'être traité finalement sur le même pied d'égalité et, avec les programmes de stabilisation du revenu, d'avoir cet équilibre-là tant en faveur du petit que de l'entreprise de plus grande taille.

2380

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2385

Et, dans cet encan électronique, est-ce qu'il y en a qui peuvent tricher? Est-ce qu'il y a des gros qui ont plus d'influence que des petits? Est-il *fair*? Est-ce que c'est complètement transparent, ça? Je me méfie toujours des affaires électroniques qui marchent tout seul. Y en a-t-il un brillant qui les fait marcher quelque part?

2390

**M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Il faudrait vérifier auprès de la Fédération des producteurs de porcs parce que c'est eux qui gèrent l'enchère électronique.

2395

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

2400

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Lavigne?

**M. JACQUES LAVIGNE :**

2405

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2410

Monsieur André Robitaille, administrateur de la Coop agricole d'Amos et producteur agricole.

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

2415

Bonjour, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, monsieur!

2420

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

On va arrêter de parler un petit peu de phosphore, parce que, moi, je viens du secteur Amos, l'est de l'Abitibi, puis on a la meilleure eau au monde.

2425

Ça fait que moi, j'aimerais revenir en ce sens que: partie développement pour le futur. Parce que la population mondiale augmente à tous les jours, puis, nous autres, comme producteurs agricoles, on a le mandat que personne manque de nourriture. Même s'il y en a qui mangent pas à leur faim, c'est parce que c'est autre que l'agriculture qui joue à l'intérieur de ça.

2430

Est-ce que la Commission est au courant ou il a été porté à l'attention de la Commission que l'Abitibi-Témiscamingue et le nord de l'Ontario ont la plus grande réserve de terres agricoles à bon potentiel, disponibles, non utilisées présentement. Je n'ai pas la surface, mais il y en a

2435 sûrement qui l'ont. C'est énorme comme potentiel de développement pour le futur. Et, à l'intérieur de la réponse au niveau du développement porcin, hier, de 2 500 000, je ne sais pas si on tenait compte de cette possibilité-là supplémentaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2440 La Commission est ici, tout comme vous, pour recueillir et rassembler toute l'information nécessaire pour qu'elle puisse, par la suite, faire un constat et donner un avis au ministre de l'Environnement et répondre au mandat qu'il nous a confié. Alors, c'est sûr que dans les portraits qui nous ont été déposés hier, on a des informations relativement à ça et on va les prendre en compte. C'est ce que vous me demandiez?

2445

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

Moi, j'aimerais savoir la superficie de sols qui est disponible actuellement, qui est non utilisée.

2450

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2455

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

Il y a un très bon potentiel pour le développement de l'agriculture.

**LA PRÉSIDENTE :**

2460

Je pensais que vous me demandiez si on était conscients de ça. C'est pour ça que je vous répondais.

Monsieur Sanfaçon?

2465

**M. DENIS SANFAÇON :**

2470 Peut-être pour permettre un petit peu d'avoir un ordre de grandeur, les entreprises agricoles de la région possèdent 202 598 hectares, selon le recensement de Statistique Canada de mai 2001. Mais il n'y a de récolte que sur 85 833 d'entre eux. Alors, ce n'est pas uniquement les statistiques qu'il faut considérer dans un potentiel de développement, mais c'est quand même un indicateur des possibilités. Et, il y a peut-être des informations de nature plus spécifique au type de sol aussi qui peuvent être prises en compte. Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose?

2475

**Mme LINE CHARLAND :**

2480 En fait, plus tard, on pourra déposer d'autres chiffres, mais c'est sûr qu'ici, on se situe dans un bassin, l'enclave argileuse Barlow-Ojibway, qui est le fond d'un ancien lac glacière, et les superficies qui peuvent supporter de l'agriculture sont énormément plus grandes que les superficies qui sont détenues actuellement par les entreprises agricoles. Et, ces chiffres-là, on pourra vous les fournir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2485 Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2490 Ces superficies auxquelles vous vous référez, qui ont un potentiel agricole et qui ne sont pas situées sur les fermes actuellement, elles sont utilisées comment? Est-ce que ce sont des superficies forestières, par exemple? Est-ce que leur utilisation en agriculture impliquerait de la déforestation, par exemple?

**Mme LINE CHARLAND :**

2495 Principalement, effectivement, ces superficies-là sont sous couvert forestier actuellement. Mais il y a aussi des terres qui ont été possédées dans le passé par des producteurs et productrices agricoles, et qui sont retournées en friche parce qu'elles ont été, par exemple, abandonnées.

2500 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2505 En sous-question, est-ce qu'on pourrait savoir, dans l'évaluation d'un potentiel de 2 500 000 porcs, si ce qui a été pris en considération, c'est la superficie actuelle des exploitations agricoles ou si c'était ces superficies potentielles là hors exploitations agricoles?

**Mme LINE CHARLAND :**

2510 Non. Seulement les superficies détenues actuellement. Et non pas du tout le reste qui pourrait s'ajouter.

**LA PRÉSIDENTE :**

2515 Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2520 Je voulais juste vérifier, monsieur Robitaille, au début, vous parliez de ces potentiels en Abitibi et dans le nord de l'Ontario. Est-ce que vous référiez à une étude que vous connaissiez, qui serait répandue dans le milieu?

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

2525 Bien, moi, j'ai très bien connu l'ancien directeur régional du ministère de l'Agriculture, qui était Marc Parent. À tous les jours, il parlait de ça comme: \*Dans la région, ici, on a un énorme potentiel de développement agricole+, quand on parlait de développement de production de boeuf, puis de toutes ces productions-là. C'est ces données-là. Lui, il me parlait de ça pratiquement à tous les jours. À toutes les fois que je le rencontrais. Il y a sûrement ces chiffres-là qui sont disponibles au ministère de l'Agriculture.

2530

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2535 Je vais aller vérifier. Est-ce qu'il y a une étude du ministère de l'Agriculture justement, de votre prédécesseur, monsieur Parent? On est dans du oui-dire, mais y a-t-il derrière le oui-dire un fondement, des études, des rapports qui démontreraient ces choses-là?

**Mme LINE CHARLAND :**

2540 De mémoire, c'est sûr, je ne peux pas vous dire à quelle étude ça réfère mais, effectivement, ça a été l'objet d'articles scientifiques et c'est ce qu'on va essayer de trouver pour déposer.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2545 S'il vous plaît. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2550 Monsieur Robitaille, vous avez une autre question?

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

2555 Oui. C'est au niveau, souvent, dans les groupes environnementaux, on est porté, pour diminuer l'impact des odeurs, à privilégier la production sur litière. Moi, j'aimerais savoir, il en a été question un petit peu dernièrement, mais si avec la production sur litière, si on ne s'en va pas dans un cul-de-sac, dans le sens que si on ne devient pas compétitif pour exporter. Si on devient plus compétitif pour exporter, à ce moment-là, les autres pays sont drôlement favorisés à venir prendre notre marché local ou au niveau du Canada aussi. C'est un danger, d'après



2560 moi, si on favorise un secteur qui n'est pas rentable pour l'exportation, de se faire damer le pion à l'intérieur même, ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

2565 Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on a un avantage économique à produire sur litière?

**M. DENIS SANFAÇON :**

2570 Il n'y a pas, selon les informations qu'on a eues notamment de la conférence de monsieur Pigeon, d'avantages économiques. Au contraire, l'élevage sur litière coûte plus cher en termes de bâtiment, les bâtiments doivent être plus spacieux, on parle d'environ 30 % de plus. Les coûts de la main-d'oeuvre litière, énergie additionnelle parce que la ventilation doit être importante, ça se traduirait, selon lui, par 4 \$ à 5 \$ par porc produit additionnels, donc par coût de production. Et, vous savez que le prix du porc, ce n'est pas nous autres qui le fixons, c'est essentiellement le marché américain, comme le disait le professeur Morisset de l'Université  
2575 Laval.

Alors, c'est certain qu'avec un différentiel de 4 à 5 \$, je pense que ça mettrait peut-être dans une situation difficile. Ça, c'est, évidemment, s'il n'y a pas de forme quelconque de compensation pour atténuer cet effet-là qui est mis en place.

2580

**LA PRÉSIDENTE :**

2585 Et, dans la mesure, monsieur Sanfaçon, où on choisit un type de gestion de fumier, comme si on choisit d'y aller avec la litière, est-ce que c'est facile pour un producteur de changer d'idée en cours de route?

**M. DENIS SANFAÇON :**

2590 Non. On ne peut pas prendre un bâtiment qui a été conçu pour une gestion sur lisier puis le transformer en bâtiment pour gestion sur litière. Les plafonds vont devenir trop bas. Les systèmes de ventilation vont être insuffisants. Il faut refaire probablement les surfaces. Je veux dire, là, c'est une entreprise qui coûterait énormément cher pour changer de type de gestion. C'est certain que ça devient inabordable.

2595 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Robitaille?

**M. ANDRÉ ROBITAILLE :**

2600

Merci, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

2605

Monsieur Christian Roy de l'Association pour la protection de l'environnement de Val-Senneville.

**M. CHRISTIAN ROY :**

2610

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

2615

Bonjour, monsieur Roy!

**M. CHRISTIAN ROY :**

2620

Moi, j'aimerais vous poser la question: pourquoi que des tests d'échantillonnage ont été réalisés au lac Abitibi et dans les rivières environnantes? Pourrait-on penser que des tests d'échantillonnage sont prévus ou pourraient être réalisés dans certains autres cours d'eau, par exemple, la MRC de la Vallée-de-l'Or, le lac Senneville qui est un bassin versant important dans ces endroits-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

2625

Madame Provost?

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

2630

En fait, c'est par hasard qu'on a décidé d'échantillonner dans le lac Abitibi. En fait, c'est parce qu'on a identifié visuellement la présence de cyanobactéries et on a pris un échantillon exploratoire à l'été 2000, et on s'est rendu compte qu'il y avait présence de cyanobactéries là. Donc, c'est ça qui a motivé le choix de faire un échantillonnage dans ce bassin versant là.

2635

Depuis, il y a des citoyens qui nous ont parlé, qui avaient vu des cyanobactéries dans tel lac, tel lac. Là, il y avait matière à faire peut-être pas mal d'échantillonnages, malgré que ce n'est peut-être pas quelque chose qu'on prévoit au ministère de la Santé.

**LA PRÉSIDENTE :**

2640

C'est ça. C'est que vous ne planifiez pas faire des échantillonnages ailleurs?

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

2645

Non, on ne prévoit pas faire d'échantillonnage ailleurs. Pour l'instant, ce n'est pas quelque chose qu'on prévoit faire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2650

Qu'est-ce qui vous motive à en faire? Quels sont les motifs qui font en sorte que vous décidez d'y aller ou pas?

**Mme MARIBELLE PROVOST :**

2655

Bien, comme j'ai mentionné, en fait, on regarde -- là, c'était la présence de cyanobactéries. Puis le fait qu'il y avait des populations qui étaient exposées, qu'il y avait des risques à la santé, donc, on avait besoin de documenter davantage la présence de cyanobactéries là. Puis, en même temps, c'était stratégique. On se disait, bien, si on va chercher un peu d'information, puis on déterre un petit peu le problème, peut-être que, là, d'autres vont prendre la relève pour pousser davantage, pour avoir plus de connaissance sur cette problématique-là.

2660

Puis aussi, on a choisi d'aller de l'avant en faisant de l'échantillonnage, ce qui n'est pas un domaine dont -- habituellement, on fait un petit peu d'analyse environnementale parce qu'on fait de la santé environnementale, mais on a choisi d'aller de l'avant pour les cyanobactéries parce que c'est un problème qui est récent et on n'a pas beaucoup d'informations sur les cyanobactéries dans toute la littérature scientifique qu'on a, qui est accessible.

2665

**LA PRÉSIDENTE :**

2670

Ça va?

**M. CHRISTIAN ROY :**

2675

Plus ou moins. C'est parce que...

**LA PRÉSIDENTE :**

2680

Allez-y.

**M. CHRISTIAN ROY :**

2685 Oui. Mais c'est parce que je me demande, en vue qu'on sait que le BAPE fait une tournée régionale, je me demande pourquoi que les ministères, me semble, ne s'avancent pas pour aller voir les quantités de phosphore existant dans différents lacs de la région, pour pouvoir justement – d'après moi, en tout cas – pour pouvoir minimiser les impacts futurs, puis de pouvoir positionner justement les entreprises. C'est sûr qu'il y a de la place en région, ça, on est tous d'accord avec ça. Mais pouvoir positionner les entreprises stratégiquement, d'après moi, pour qu'il y ait le moins d'impact possible futur. C'était ça, le but de la question. Je pensais  
2690 que c'était en vertu de ça que vous aviez fait des tests plus spécifiquement dans le lac Abitibi.

**LA PRÉSIDENTE :**

2695 Ce n'est pas la réponse que nous a faite madame. Une autre question?

**M. CHRISTIAN ROY :**

2700 Puis le ministère de l'Environnement, non plus, ne prévoit pas de -- il n'a pas de plan stratégique, non plus, à cet effet-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

2705 Monsieur Fortin? C'est parce que, hier, on en a parlé un peu de ça.

**M. JOCELYN ROY :**

2710 Oui, passablement. Mais si je comprends bien la question de monsieur Roy, je veux juste vérifier si je la comprends bien. Vous dites: est-ce que le ministère de l'Environnement -- c'est parce qu'on a parlé beaucoup d'analyses et d'études, etc., mais est-ce que je comprends comme il faut la question si je dis que vous demandez au ministère de l'Environnement si on prévoit réaliser des études au niveau de la qualité de l'eau, de façon à permettre une meilleure localisation des entreprises agricoles ou des porcheries?

**LA PRÉSIDENTE :**

2715 C'est ce que je comprends de la question de monsieur.

**M. JOCELYN ROY :**

2720 Ça a un sens différent de ce qu'on a discuté jusqu'à maintenant, et tout ça. Bien, là, j'ai bien compris la question. Il n'y a pas actuellement -- je pense que je vais répondre ça en deux temps.

2725 Au niveau de l'ensemble de la connaissance de la qualité de l'eau du milieu, de l'Abitibi-Témiscamingue et particulièrement des secteurs où il y a davantage d'activités agricoles, le

ministère, dans la foulée de l'application du Règlement sur les exploitations agricoles, va établir des indicateurs de mesure, y compris des indicateurs de qualité du milieu. Et je ne peux pas prendre d'engagement, mais l'ensemble du réseau connaissance du ministère de l'Environnement, qui compte 140 stations pour l'ensemble du Québec, c'est déjà beaucoup, c'est déjà beaucoup d'investissement, mais je pense qu'on peut considérer, si on regarde l'ensemble de la grandeur du Québec, qu'il y a bien des endroits où on n'a pas des informations fines.

Donc, il y a certainement une réflexion qui va devoir être faite au niveau du ministère de l'Environnement et, ça, c'est prévu au niveau du suivi de l'application du Règlement sur les exploitations agricoles. C'est sûr que cette connaissance-là peut certainement aider les décideurs, ou pourrait certainement aider les décideurs au niveau municipal, donc municipalités locales et MRC, dans une planification du développement. Mais, au niveau du ministère de l'Environnement, le ministère de l'Environnement n'a pas un mandat de planification ou d'aménagement du territoire. Ça pourrait être des outils utiles, assurément.

**M. CHRISTIAN ROY :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin?

**M. PIERRE FORTIN :**

Peut-être en complément d'information. Moi, j'ai demandé à la Direction du suivi de l'état de l'environnement, ce midi, de me produire le plan de mise en place des stations du ministère de l'Environnement, pour voir la priorisation qui a été faite et voir en même temps les coûts que ça génère, pour être capable de le déposer ici au BAPE.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et, ce document pourrait être disponible quand?

**M. PIERRE FORTIN :**

Je n'ai pas eu la réponse comme telle de mes collègues, mais la question est posée.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et, vous allez nous revenir ultérieurement?

**M. PIERRE FORTIN :**

2770

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2775

Avec l'information. Alors, ça pourrait être un éclairage additionnel à ce qu'on sait déjà.

**M. CHRISTIAN ROY :**

Merci.

2780

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez une autre question, monsieur Roy?

2785

**M. CHRISTIAN ROY :**

Oui, j'aimerais bien. Comme on sait qu'il y a plusieurs stations d'échantillonnage déjà existantes, on en déduit que ces endroits subissent déjà des pressions au niveau de certains polluants. Est-ce que le ministère de l'Environnement compte considérer l'effet cumulatif lors de ses estimations futures: polluants actuels, polluants éventuels.

2790

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est clair?

2795

**M. PIERRE FORTIN :**

La question étant?

2800

**LA PRÉSIDENTE :**

Les effets cumulatifs de la pollution qui est observée.

**M. CHRISTIAN ROY :**

2805

S'il y a déjà des stations à certains endroits stratégiques, même si elle n'a pas été conçue pour le secteur agricole dans le temps, aujourd'hui, on sait que s'il y a des stations à ces endroits-là, c'est parce que sûrement il y avait des pressions déjà de divers polluants, en tout cas. Dans vos éventuels tests, allez-vous tenir compte des polluants actuels et d'éventuels polluants?

2810

**LA PRÉSIDENTE :**

En d'autres termes, est-ce qu'il y a une analyse qui est faite, année après année, des résultats. Puis est-ce qu'on essaie d'expliquer quelles sont les sources des polluants contenus...

2815

**M. CHRISTIAN ROY :**

Qu'il y a présentement et qui va...

2820

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous faites de la projection, vous?

2825

**M. CHRISTIAN ROY :**

Oui. En considérant qu'il va y avoir, admettons qu'on dit 2 500 000 porcs éventuels dans l'Abitibi, allez-vous -- je ne sais pas, en tout cas, la question a été un peu posée tout à l'heure par un monsieur, que là on fait des prédictions. On a fait des prédictions, hier, par rapport au reste du Québec que l'Abitibi. Mais, aujourd'hui, on n'en produit à peu près pas de porc. Dans dix ans d'ici, comme monsieur apportait la question, mais ça revient aux stations actuelles, admettons. Il y a déjà des polluants, divers polluants qui polluent les rivières et les cours d'eau d'aujourd'hui. Allez-vous tenir compte de ces polluants-là au travers du phosphore? Ou vous allez analyser le phosphore et, après, analyser les... je ne sais pas si...

2830

2835

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est dans les choix qui seront faits par la suite? C'est ça? Dans les choix qui seront faits pour implanter ou développer, par exemple, le secteur agricole...

2840

**M. CHRISTIAN ROY :**

C'est ça.

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

... est-ce qu'on va prendre en compte...

2850 **M. CHRISTIAN ROY :**

Déjà, la pollution qui existe déjà dans les rivières, plus les nouvelles pollutions qui s'en viennent.

2855 **LA PRÉSIDENTE :**

2860 Est-ce que vous comprenez? En prenant pour acquis qu'il y a un développement, il y a un développement futur, on ne sait pas lequel, mais il y en a un, en prenant pour acquis ça, est-ce que vous allez tenir compte justement du bruit de fond déjà observé dans les rivières et de l'impact de ces projets sur ce bruit de fond là, dans les décisions qui seront prises par rapport à ce développement-là.

**M. JOCELYN ROY :**

2865 On va répondre tous les deux, chacun une partie. Les données déjà existantes ont servi à fixer des priorités au niveau, entre autres, du programme d'assainissement des eaux. Et, beaucoup des stations, beaucoup d'informations, et quand on regarde aussi les interprétations, on voit des résultats du programme d'assainissement des eaux.

2870 À d'autres endroits, si on prend comme la rivière Bourlamaque, qui est une rivière qui est affectée particulièrement par les parcs à résidus miniers, ça a servi à faire un certain nombre de travaux, entre autres sur East Sullivan, mais il en reste d'autres à faire, etc.

2875 Donc, ces informations-là sont utilisées actuellement pour prioriser les actions du ministère – parce que je pense au programme d'assainissement des eaux avec, évidemment, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole – mais également aussi pour prioriser ou mettre l'emphase au niveau de certaines actions auprès de pollueurs.

2880 Sur l'autre volet, je vais passer la parole à Pierre. Sur l'autre volet, là, ce que je comprends, c'est que vous souhaitez, vous nous demandez si on va faire des modèles, des simulations, qu'est-ce qui pourrait se produire s'il y avait dans la région, entre autres, 2 500 000 porcs, ce qui est l'équivalent de ce qui se produit à peu près en Chaudière-Appalaches, en passant. Alors, ça, je vais passer la parole.



**M. PIERRE FORTIN :**

2885

Avant de commenter le 2.5 millions de porcs, moi, ce que je pourrais dire, c'est que les stations, elles ont été établies pour différentes raisons, pour les priorités que je disais tout à l'heure, c'est parce qu'on voulait mesurer des choses. Et, évidemment en environnement, la mesure, c'est assez long. Donc, c'est des mesures à moyen et long termes pour être capable de bien mesurer l'évolution de l'environnement.

2890

Donc, c'est sûr que, puis en fonction des dollars qui sont répartis, donc le plan dont je vous parlais tout à l'heure va nous renseigner là-dessus pour la distribution des stations et l'importance de recueillir l'information sur une période de temps suffisamment longue.

2895

Pour une augmentation potentielle de 2.5 millions de porcs, je pense qu'il faut faire attention à ce genre de calcul. C'est un calcul qui est théorique, qui est basé sur – je ne l'ai pas vu en détail – mais qui est basé, on voyait tantôt, sur des hectares potentiels.

2900

C'est sûr que l'approche du règlement, elle, c'est une approche ferme par ferme, qui tient compte de la richesse des sols et de la quantité réelle de phosphore qui est produite. Et, c'est sûr que si on tient compte de la capacité d'accueil, que je faisais la différence un peu plus tôt cet après-midi entre la capacité d'accueil et la capacité de support des sols, ça me surprendrait que 2.5 millions de porcs puissent -- mais, ça, c'est un scénario potentiel là. C'est parce qu'il y a d'autre chose à considérer dans ce genre de calcul.

2905

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2910

Il y a une chose qu'il serait peut-être bon qu'on essaie de clarifier. On parle beaucoup de développement. D'ailleurs, ça fait partie du mandat de la Commission d'étudier des modalités de développement durable de la production porcine.

2915

Monsieur, le citoyen qui est devant nous, maintenant se dit: avez-vous considéré le développement, tout ça? Est-ce que vous pourriez, sans vous étendre trop longuement sur le sujet, si c'est possible, nous dire le rôle respectif que peuvent jouer des ministères par rapport au développement? Le ministère de l'Environnement, quel est son rôle? Les structures municipales, régionales, MRC, quel est leur rôle dans le développement? Le ministère de l'Agriculture, le financement agricole.

2920

Parce que là, on a entendu parler d'une étude qui évoque la possibilité qu'il pourrait peut-être se développer une production de 2 500 000 porcs ici, mais ça, c'est une étude. Monsieur qui a fait l'étude n'ouvrira pas des porcheries. Les gens qui ouvrent des porcheries, ce sont généralement des entrepreneurs.

2925

Alors, chaque ministère fait quoi quand il y a du développement qui se prépare ou qui s'amène?

**LA PRÉSIDENTE :**

2930 On commence par monsieur Sanfaçon? Vous avez levé la tête le premier.

**M. DENIS SANFAÇON :**

2935 Merci, madame la présidente. Le ministère de l'Agriculture, sa mission, c'est de supporter le développement durable de l'agriculture du Québec au profit des Québécoises et des Québécois, et d'aider les entreprises financièrement, techniquement, à rencontrer les objectifs que fixe la société à leur endroit, notamment les objectifs environnementaux.

**LA PRÉSIDENTE :**

2940 Concrètement, monsieur Sanfaçon, un projet, il y a un projet de production porcine. Vous intervenez comment au regard de ce projet-là? Concrètement, là. Demain matin, il y a dix projets ici dans le Témiscamingue qui sont proposés. Vous intervenez comment?

2945 **M. DENIS SANFAÇON :**

2950 La dynamique de l'implantation d'un nouvel établissement de production animale est la suivante. C'est-à-dire qu'il y a un producteur qui a un projet, qui a les surfaces requises pour le faire – et là, évidemment, on se place dans la position après le temps d'arrêt ou avant le temps d'arrêt, mettons – et ce producteur-là va obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour implanter son projet. Si c'est un nouvel établissement, il va y avoir du côté de La Financière agricole les possibilités d'avoir du financement de ce projet. Nous, on n'intervient pas à ce niveau-là.

2955 On va intervenir via des programmes, par exemple s'il veut s'équiper d'une rampe d'épandage, comme on mentionnait, d'une rampe basse, à ce moment-là il peut être admissible à des programmes d'aide. C'est ce qui me vient à l'esprit. Je ne sais pas si, Line, tu as des choses à ajouter? Ce n'est pas nous qui disons à un producteur: \*Tu pars+ ou \*Tu ne pars pas+ en entreprise.

2960

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que j'ai bien compris.

2965 **M. DENIS SANFAÇON :**

Et, le producteur agricole, non seulement doit respecter la réglementation environnementale, mais doit aussi respecter la réglementation municipale. C'est-à-dire, est-ce qu'il va avoir un permis de construction? Il y a des distances à respecter, etc., etc. Alors, ce n'est pas à ce niveau-là qu'on intervient.

2970 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, le ministère de l'Agriculture a des programmes de subvention pour aider à l'implantation d'une entreprise porcine. Est-ce qu'on peut résumer ça comme ça?

2975 **M. DENIS SANFAÇON :**

Oui. Mais le ministère, aussi, peut intervenir en apportant sa connaissance du territoire et du monde agricole à des organismes de développement régional, comme les centres régionaux de développement, les CRD, qui font des planifications avec le ministère des Régions, des choses comme ça, et qui se donnent des objectifs de développements régionaux. Alors, là, on peut intervenir au niveau de ces tables-là pour montrer les potentiels associés au développement de l'agriculture, pour le bénéfice d'un développement régional articulé. Et, peut-être que madame Charland pourrait ajouter aussi.

2980 **Mme LINE CHARLAND :**

Juste préciser que dans l'aide financière possible qu'il existe en région, pour des projets de diversification, par exemple, on n'aide pas financièrement la production porcine. Par contre, il y a des programmes plus généraux, comme, par exemple, de l'aide au drainage qui s'applique à toutes les productions, et une entreprise porcine pourrait demander à s'en prévaloir et on pourrait lui accorder une aide financière.

2990 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Maintenant, La Financière agricole, elle, elle a des programmes d'aide puis elle a un programme d'assurance. Est-ce que je peux résumer ça comme ça?

3000 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Oui. On va essayer d'être bref, madame la présidente.

3005

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3010 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

3015 La Financière agricole, d'abord, intervient dans le cadre d'un projet très spécifique, c'est-à-dire qu'un promoteur ou des promoteurs nous présente un plan d'affaires, dans lequel il nous présente son projet, la nature des investissements qu'il y a à faire, qui sont ses partenaires dans le projet.

3020 Finalement, on regarde le dossier, dans un premier temps, sous quatre aspects principalement. C'est qui notre équipe de direction? Est-ce que cette personne-là ou cette équipe de personnes-là possède des compétences, a l'encadrement nécessaire pour se lancer dans une nouvelle production ou dans une production quelconque? Comment son environnement d'affaires est organisé? C'est quoi sa mise en marché? C'est quoi ses approvisionnements? Ça fait que peu importe le secteur d'activités, c'est des questions qu'on pose à notre promoteur.

3025 Ensuite, on regarde l'aspect rentabilité du projet. Donc, à partir de données économiques qu'on peut retrouver un peu partout. Quand c'est une entreprise déjà existante, donc, c'est à partir de son historique de résultat qu'on va regarder la rentabilité des investissements que les promoteurs veulent réaliser.

3030 L'autre élément qu'on regarde dans notre dossier, c'est vraiment toute la question de la mise de fonds. Combien d'argent est investi par le promoteur? Et, tout ça vient évidemment affecter la rentabilité. Plus il y a de mise de fonds, plus la sécurité financière ou les chances de succès du projet sont grandes. Et, tous ces projets-là sont analysés dans le plan d'affaires en respectant évidemment les règles en place au niveau du Québec, qu'on parle de règles  
3035 environnementales, évidemment, de règles de mise en marché. Donc, on va toujours dans le cadre des règles existantes, bien entendu. Et, évidemment, là, c'est la base de l'analyse de financement.

3040 Et, lorsque ces productions-là sont admissibles à des programmes de sécurité via l'assurance-stabilisation, maintenant, au niveau du CSRA, on ne se pose pas la question parce que toutes les productions sont admissibles. Donc, c'est sûr que quand on rencontre notre client, on lui parle du compte de stabilisation du revenu agricole comme étant un outil pour stabiliser son revenu dans le temps et, évidemment, les programmes d'assurance-récolte pour protéger ses récoltes contre les désastres climatiques et les outils de protection du revenu que  
3045 sont les assurances.

Et si c'est un jeune, comme je vous donnais hier soir, les critères d'admissibilité, bien, il y a l'aide à l'établissement qui vient se greffer à ça.

3050 **LA PRÉSIDENTE :**

Du côté du ministère de l'Environnement?

3055 **M. PIERRE FORTIN :**

Du côté du ministère de l'Environnement, nous, c'est de donner un encadrement réglementaire adéquat. On n'a pas de programme d'aide financière qui pourrait servir de levier ou d'incitatif à un développement comme tel ou à une orientation de développement. On n'a pas de programme de subvention.

3060

Ce qui nous différencie par rapport au ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Agriculture est un ministère à vocation économique, donc qui a une large part de responsabilité en termes de leadership au niveau du développement. Pour le ministère de l'Environnement, lui, c'est de fixer des normes, fixer des objectifs, fixer des résultats à atteindre pour la protection de notre environnement.

3065

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement.

3070

**M. PIERRE FORTIN :**

Dans le cadre de ses lois et de ses règlements, évidemment.

3075 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous intervenez, lorsqu'un producteur veut s'implanter, en fonction de certains critères, vous pouvez émettre un certificat d'autorisation? Ou comment vous procédez? Parce que vous intervenez à cet égard-là?

3080

**M. PIERRE FORTIN :**

Oui, exactement. Nous, si on prend, par exemple, le Règlement sur les exploitations agricoles, il y a des normes à respecter, il y a l'obligation d'un entreposage étanche. Donc, nous, c'est à ce niveau-là qu'on intervient, à titre d'exemple. Donc, c'est dans ce sens-là que je dis, c'est une obligation de résultat.

3085

**LA PRÉSIDENTE :**

3090 Si je reviens à la question initiale de monsieur...

Il y a le ministère des Affaires municipales, aussi. Excusez-moi, je vous ai oublié, mais c'est parce que j'ai mon cheminement aussi. Allez-y.

3095 **M. JEAN NADEAU :**

3100 Merci, madame la présidente. Alors, en fait, le rôle du milieu municipal n'est pas directement de faire le développement de l'agriculture. Le rôle principal du milieu municipal, et particulièrement des municipalités régionales de comté, en fait, c'est de mettre en place le cadre spatial qui va permettre le développement de l'agriculture. Quand on parle donc d'aménagement du territoire, on se réfère aux orientations dont j'ai parlé l'autre jour lors de la présentation. La MRC a donc la responsabilité d'assurer la priorité des activités agricoles en zone agricole, elle doit aussi assurer l'harmonisation des activités agricoles et non agricoles.

3105 Par exemple, la MRC pourra déterminer des zones où elle précisera que l'activité agricole est prioritaire. Elle pourra, par ailleurs aussi, déterminer des zones bien spécifiques dans lesquelles, par exemple, certains types de production ne seraient pas autorisés pour assurer une meilleure cohabitation entre les usages, par exemple, de nature urbaine et les usages de nature agricole.

3110 Ceci étant dit, la MRC peut aussi, parce que c'est un organisme de concertation, avec d'autres organismes du milieu ou intervenants du milieu, elle, réfléchir à la façon dont on pourrait organiser le territoire pour favoriser le développement de toutes les productions ou de certains types de production agricole.

3115 Il y a déjà des expériences de cette nature-là qui se tentent sur le terrain un peu partout au Québec. Je sais aussi qu'ici, en Abitibi-Témiscamingue, le CRD est préoccupé par cette dimension-là où, nécessairement, les municipalités notamment, et les MRC, auront une place toujours par rapport à leur responsabilité première d'aménagement du territoire.

3120 Mais les municipalités n'ont pas de rôle, par exemple, pour subventionner ou favoriser un développement particulier d'un type d'agriculture.

**LA PRÉSIDENTE :**

3125 Je pense avoir oublié personne. Si je reviens à la question de monsieur, au départ, c'était de voir de quelle manière l'effet cumulatif de l'impact sur la qualité de l'eau est pris en considération dans la décision d'aller de l'avant avec un projet. C'est ça?

3130 **M. CHRISTIAN ROY :**

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

3135

Alors?

**M. CHRISTIAN ROY :**

3140

Et futur.

**LA PRÉSIDENTE :**

3145

Alors, monsieur Lavigne, je ne me trompe pas?

**M. RÉJEAN DUMAS :**

3150

Non. Je m'excuse. Je voulais compléter la réponse dans la foulée de votre question sur qu'est-ce que c'est le rôle de chacun des organismes. Réjean Dumas de la Société de la faune et des parcs.

**LA PRÉSIDENTE :**

3155

Monsieur Réjean Dumas, c'est ça.

**M. RÉJEAN DUMAS :**

3160

Je profite de l'occasion, étant donné le grand nombre de questions qui nous sont adressées. La Société de la faune et des parcs...

**LA PRÉSIDENTE :**

3165

Ça ne veut pas dire que vous n'êtes pas importants pour autant.

**M. RÉJEAN DUMAS :**

3170

La Société de la faune et des parcs est mandataire du gouvernement en matière de faune et de ses habitats. On a, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, un règlement sur les habitats fauniques qui s'applique sur les terres publiques.

Donc, on comprend que pour ces habitats-là, de façon générale, étant donné que les projets agricoles, particulièrement les fermes porcines sont sur des domaines privés, que notre loi ne s'applique pas. Donc, quand on parle d'habitat faunique, c'est principalement l'habitat du poisson puis les aires de concentration d'oiseaux aquatiques. C'est les deux types d'habitat, de

3175 onze habitats où est-ce que les projets de production porcine auraient éventuellement un impact  
potentiel, puis qu'on aurait à analyser, parce que notre loi ne s'applique pas sur le domaine  
privé, on n'a pas d'autorisation à émettre.

3180 Par contre, il y a deux autres niveaux où est-ce qu'on peut être appelé à fournir un avis.  
Donc, ce n'est pas dans un cadre légal, mais c'est bien de fournir notre expertise à d'autres  
ministères pour leur donner un éclairage faunique dans leur prise de décision.

3185 Et, il y a le processus de modification des schémas d'aménagement dont vous avez  
parlé, monsieur Dufault...

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau.

3190 **M. RÉJEAN DUMAS :**

3195 Monsieur Nadeau. Comme Société, on émet un avis lorsqu'il y a des modifications  
d'affectation sur des parcelles de territoire. À ce moment-là, par exemple, si une MRC voulait  
modifier une aire d'affectation industrielle vers une aire agricole – c'est rare qu'on voit ça – mais  
à ce moment-là, nous autres, on serait appelé à produire notre opinion.

3200 Également, depuis notre dissociation entre le ministère de l'Environnement et celui de la  
Faune, on a quand même conservé une complicité entre nous et le ministère de  
l'Environnement, ce qui fait que le ministère de l'Environnement, quand il a des projets, donc,  
ça peut être un projet agricole qui pourrait avoir un impact sur les habitats fauniques ou sur les  
milieux sensibles, bien, à ce moment-là on va produire un avis au ministère de l'Environnement,  
qu'il va pouvoir prendre en considération dans son analyse pour l'émission du certificat  
d'autorisation.

3205 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Dumas.

Monsieur Nadeau.

3210



**M. JEAN NADEAU :**

3215           Merci, madame la présidente. En fait, la première question portait sur la question du développement agricole. La question de monsieur, plus spécifiquement sur la question de la protection de l'eau, les responsabilités des divers organismes, en fait, quand on parle du milieu municipal par rapport à la protection de l'eau, on parle d'abord de protection des bandes riveraines.

3220           En fait, dans les schémas d'aménagement, on a inclus la Politique de protection des rives qui a été adoptée par le ministère de l'Environnement. Cette politique-là se retrouve dans la réglementation municipale et puis c'est de la responsabilité des municipalités d'assurer ou de veiller à l'application, au respect de la Politique de protection des rives. Donc, il y a nécessairement un impact au niveau de la qualité de l'eau.

3225           Le deuxième élément, c'est entre autres aussi à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement du ministère de l'Environnement sur la protection des captages d'eau souterraine. On sait que les municipalités ont un laps de temps donné pour réaliser des études qui vont permettre de déterminer la sensibilité, déterminer en fait les aires d'alimentation des puits de captage des eaux souterraines, et puis elles auront, à ce moment-là, donc, à réaliser ces études-là et puis à assurer aussi l'application du règlement du ministère de l'Environnement à cet égard.

3230

**LA PRÉSIDENTE :**

3235           Monsieur Fortin, voulez-vous intervenir?

**M. PIERRE FORTIN :**

3240           Mais, certainement, madame la présidente. Donc, si on essaie de répondre à la question comment l'effet cumulatif est pris en compte, nous, évidemment, c'est au niveau de l'entreposage et au niveau de la disposition du fumier pour diminuer les risques de contamination.

3245           Quand on parle d'entreposage, on parle d'entreposage étanche. De disposition de fumier, on parle de distance d'épandage par rapport aux puits, aux prises d'eau, comme mon collègue l'a mentionné tout à l'heure. Aussi par rapport au PAEF, aux plans agroenvironnementaux, pour avoir la bonne dose, pour avoir une bonne gestion des matières fertilisantes. Et, évidemment, on intervient au niveau du contrôle réglementaire.

3250           Donc, c'est dans ce sens-là que le ministère de l'Environnement intervient pour prendre en compte les risques liés au milieu.

**LA PRÉSIDENTE :**

3255 On a fait un grand détour, mais on a eu une réponse.

**M. CHRISTIAN ROY :**

3260 Je vous remercie beaucoup. Bonne fin de journée.

**LA PRÉSIDENTE :**

À vous, aussi.

3265 Madame Françoise Mongrain, Coopérative agricole d'Amos. Et, elle est également productrice.

**Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

3270 Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, madame!

3275

**Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

3280 Moi, j'ai une question à poser. Je voudrais savoir, on sait que les égouts domestiques peuvent être une source de contamination de la terre et des eaux. Je voudrais savoir, ces sites-là, de quelle manière le ministère pense gérer ou seront gérés ces sites-là dans le futur, par rapport à nous, les producteurs, qui doivent se conformer à l'environnement?

**LA PRÉSIDENTE :**

3285 Vous parlez des égouts?

**Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

Oui, des égouts domestiques sanitaires.

3290

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Monsieur Roy?

3295

**M. JOCELYN ROY :**

3300 Bien, il y a un règlement sur la gestion des eaux usées des résidences isolées qui est en vigueur depuis de nombreuses années, et c'est en termes de dizaines d'années, et qui exige que les eaux usées des résidences isolées soient traitées par fosse septique et champ d'épuration, ou un autre système autorisé par le ministère. Mais, d'une façon générale, c'est fosse septique et champ d'épuration. Quand on dit résidences isolées, dans la définition du règlement, c'est une résidence qui n'est pas branchée sur un réseau d'égout collecteur. Alors, c'est ce qui s'applique.

3305 Et, en Abitibi-Témiscamingue, on l'a vu, il y a des particularités au niveau des sols, on a des sols argileux et il y a actuellement un chantier sur le règlement – dans notre jargon le Q-2,r.8 – le Règlement sur les résidences isolées pour déterminer, parce qu'il y a des problèmes à des endroits pour faire des systèmes d'épuration qui vont bien filtrer dans le sol, donc pour 3310 déterminer des technologies qui pourraient être plus facilitantes ou des technologies qui seraient adaptées au type de sol, ici.

3315 Il y a, actuellement, au moment où on se parle, ce projet-là, c'est un projet de recherche du ministère de l'Environnement fait en collaboration avec les quatre MRC et la ville MRC Rouyn-Noranda. Ce projet est en cours. Il y a dix ou douze endroits où il y a une firme de consultants qui est en train de prendre les analyses de sol pour déterminer la perméabilité et tout ça.

3320 Mais là, je rentre un peu dans la technicalité, mais la réglementation du ministère de l'Environnement sur les résidences isolées est appliquée par chacune des municipalités locales. Donc, c'est un règlement du ministère et c'est les municipalités locales qui ont le mandat de faire appliquer la réglementation.

3325 **LA PRÉSIDENTE :**

Et de gérer les plaintes ou de faire le suivi et le contrôle.

**M. JOCELYN ROY :**

3330 Exactement aussi, oui. C'est ça. C'est un règlement du ministère mais dont l'application est déléguée aux municipalités.

**LA PRÉSIDENTE :**

3335 Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3340 Est-ce que vous avez dit que vous êtes en train de faire une étude sur le fonctionnement des systèmes en place?

**M. JOCELYN ROY :**

3345 Il y a un projet pilote pour déterminer des technologies qui permettraient -- enfin, de  
trouver des technologies différentes ou additionnelles à celles qui sont déjà prévues dans le  
règlement pour faciliter l'application du règlement dans certaines régions, dont la région de  
l'Abitibi-Témiscamingue où on a des sols argileux, si on peut faire des fosses à fumier en sol.  
C'est parce que les sols, à plusieurs endroits, sont assez étanches et ça a des avantages mais  
ça a aussi des inconvénients au niveau de la gestion des eaux usées par résidences isolées.

3350

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Au plan des données de base, est-ce que vous savez combien de gens ne sont pas  
branchés sur des égouts municipaux?

3355

**M. JOCELYN ROY :**

On pourrait, certes, vous trouver la réponse. Je ne peux pas vous...

3360

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Y a-t-il eu des études qualitatives? Parce que la question de madame, c'est une étude  
qualitative qu'elle demande. Elle demande quel est l'impact des égouts domestiques  
comparativement à l'impact agricole. Alors, est-ce que vous avez des études sur l'insuffisance  
actuelle des systèmes en place?

3365

**M. JOCELYN ROY :**

Je n'ai pas d'étude là-dessus.

3370

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Il n'y a pas de données.

3375 **M. JOCELYN ROY :**

Je n'ai pas d'étude là-dessus. Ce qu'on sait, c'est qu'il y a des difficultés à appliquer le règlement Q-2,r.8, et c'est pour ça, mais je n'ai pas d'étude qui démontrerait le nombre par municipalité ou par MRC.

3380

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Donc, là, vous cherchez des technologies de substitution qui pourraient remplacer la fosse traditionnelle avec le champ d'épuration traditionnel.

3385

**M. JOCELYN ROY :**

Oui, vous avez raison, mais particulièrement au niveau du champ d'épuration. Mais ça peut être les deux, vous avez raison.

3390

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien. Merci.

3395

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Mongrain?

3400

**Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

Bien, suite à ça, est-ce que je peux faire une autre question?

3405

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Toujours dans le même sujet?

3410

**Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

Oui. Bien, c'est une autre question ou si je peux faire la suite à cette question-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, oui, oui, ça va.

3415 **Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

On sait que les municipalités n'appliquent pas nécessairement les normes aux résidences éloignées des égouts municipaux, parce que, je ne sais pas si c'est la loi ou quoi que ce soit qui dit que tant qu'il n'y a pas une rénovation ou quelque chose après la maison qui change, ils peuvent garder leurs égouts tels qu'ils sont là. Ça fait que c'est ça qui est la question: suite à ça, combien de temps est-ce qu'ils vont prendre pour se conformer, comme nous, on doit le faire?

3420 **LA PRÉSIDENTE :**

3425

Est-ce que quelqu'un est en mesure? Oui, monsieur Roy?

**M. JOCELYN ROY :**

3430

Je peux répondre, sauf un bout. Il faut définir la date où une résidence isolée est considérée existante, puis on va la trouver, je ne l'ai pas par coeur comme ça.

3435

Quand le règlement a été adopté pour les résidences isolées et les installations existantes, donc à une date X, je pense que c'est 81, je ne suis pas sûr, je vais vérifier, les systèmes pouvaient continuer à demeurer en place. Il y avait un certain nombre de conditions: dans la mesure où il n'y avait pas de modification au bâtiment puis d'ajout de chambres, de choses semblables, et dans la mesure aussi où l'installation en place n'était pas une source de nuisance.

3440

La notion de nuisance est une notion qui s'apprécie à peu près du cas par cas, mais c'est sûr que si vous avez un égout, un puisard avec un effluent qui s'en va dans le fossé et tout ça, vous êtes en situation de nuisance. Vous risquez de l'être. Mais c'est la réglementation, dans le fond, qui donnait je ne dirais pas un droit acquis, mais enfin qui concédait de laisser en place des équipements. En tout cas, dans le temps, jusqu'à temps qu'il y ait des modifications et tout ça. C'est la disposition du règlement.

3445

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3450

Et, s'il y a une nuisance comme on dit, un voisin constate que l'installation de son voisin est tout à fait inadéquate, qu'il y a un tuyau qui est plus ou moins caché qui s'en va directement dans le fossé, ça sent le diable, à ce moment-là à qui s'adresse-t-il? Il s'adresse au ministère de l'Environnement ou est-ce qu'il doit s'adresser à sa municipalité?

**M. JOCELYN ROY :**

3455

Il doit s'adresser à sa municipalité. C'est la municipalité qui a le mandat d'appliquer le Règlement sur les résidences isolées. Et, on intervient, au niveau du ministère de l'Environnement, dans un certain nombre de cas. On essaie de ne pas multiplier, mais on intervient dans un certain nombre de cas si la municipalité n'a pas fait les démarches qu'il fallait.

3460

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Alors, si quelqu'un s'adresse au ministère, vous allez lui dire de s'adresser prioritairement à sa municipalité. S'il rapplique chez vous parce que la municipalité n'a pas donné suite, vous allez avoir tendance à regarder par-dessus la municipalité.

3465

**M. JOCELYN ROY :**

On va demander à la municipalité quelle démarche elle a faite et tout ça. Notre objectif est que la municipalité applique le règlement.

3470

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien.

3475

Monsieur Nadeau, est-ce que les municipalités sont obligées de tenir un registre des plaintes qu'elles reçoivent?

**M. JEAN NADEAU :**

3480

C'est une chose qu'il faudrait que je vérifie, je ne sais pas. Je pourrais vous donner la réponse peut-être tout à l'heure ou en début de soirée mais, à ma connaissance, ça serait normal qu'elle tienne un registre des plaintes.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3485

Et, est-ce qu'à votre connaissance, l'application du Q-2,r.8, de ce règlement, est l'objet de plaintes fréquentes auprès des municipalités dans son application?

**M. JEAN NADEAU :**

3490

Je n'en ai pas la moindre idée, monsieur.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3495

Vous n'avez pas d'idée.

**M. JEAN NADEAU :**

Aucunement.

3500

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, vous n'avez pas de données pour les municipalités ou les MRC de la région sur le nombre d'insatisfactions ou de plaintes que les gens peuvent adresser aux municipalités.

3505

**M. JEAN NADEAU :**

Il faudrait que je vérifie pour la région. Je vais vérifier avec ma collègue, ici. C'est un genre d'information qu'on a et puis je vous la donnerai tout à l'heure.

3510

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

3515

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en début de soirée, peut-être, revenir avec l'information.

Monsieur Dumais?

3520

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Monsieur Roy, en continuité de la question de madame, si on revient à sa question, elle disait: si une résidence isolée n'est pas conforme au règlement, supposons qu'il n'y a pas de changement à la résidence et qu'il n'y a pas de plainte ou de nuisance évidente, mais quand même la résidence n'est pas conforme, alors la question était: dans un tel cas, est-ce qu'il y a une limite de temps durant laquelle cette résidence-là peut continuer d'être ou de ne pas être conforme?

3525

**M. JOCELYN ROY :**

3530

Je vais devoir vérifier. Je ne veux pas induire la Commission en erreur. Il me semble que non, mais on va vérifier, puis on va vous revenir.

**LA PRÉSIDENTE :**

3535

Madame Mongrain?

**Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**



3540 J'ai une deuxième question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

3545

**Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

3550 La deuxième question porte à savoir s'il y a une étude de faite sur les sites où sont entreposés les égouts domestiques ou les fosses septiques? On sait qu'il y a des endroits où c'est entreposé par les municipalités ou je ne sais pas quoi. On sait aussi qu'à un moment donné, c'était épandu sur les terres agricoles et qu'ils ont arrêté, je pense, cette façon de faire. Est-ce que c'était dangereux pour l'environnement, dangereux pour la santé humaine?

**LA PRÉSIDENTE :**

3555

Est-ce que, au ministère de l'Environnement, vous avez une information à cet effet ou au ministère des Affaires municipales et de la Métropole? Non. Monsieur Roy, est-ce que vous connaissez s'il y a une étude d'abord qui existe sur la question?

3560 **M. JOCELYN ROY :**

3565 L'épandage des boues de fosses septiques non stabilisées et tout ça, ça contient des pathogènes et on ne peut pas épandre sur des terres en culture, ni en disposer, d'ailleurs, par épandage ailleurs comme ça, parce qu'il faut qu'elles soient stabilisées, etc. Si c'est le sens de la question, voilà, c'est aussi simple que ça comme réponse.

3570 Sur le plan de la santé et sur le plan, aussi -- si on épand sur des terres en culture de ces boues-là qui ne sont pas stabilisées, ça peut présenter des problèmes aussi également au niveau des animaux.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Prenons le dossier par le côté concret.

3575 **M. JOCELYN ROY :**

Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3580

Les municipalités d'ici, qu'est-ce qu'elles font pour disposer de leurs boues? Elles ont des usines d'épuration qui génèrent des boues, probablement. Qu'est-ce qu'elles font avec leurs boues?

3585 **M. JOCELYN ROY :**

3590

Bien, les usines ne sont pas toutes très âgées. Il n'y a peut-être pas eu beaucoup d'usines qui ont eu à disposer de leurs boues. Mais on va prendre la question et on va vous revenir. Il y a des endroits où elles sont disposées dans des stations d'épuration qui sont prévues en conséquence. Mais, là, il faut faire le portrait. Je vais vous donner le portrait. Il y a plusieurs façons d'en disposer, mais je vais vous donner un portrait précis de la région sur la disposition des boues des fosses septiques.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3595

Et, vous avez aussi un certain nombre d'entrepreneurs qui vident les fosses septiques des gens. Ont-ils besoin d'un permis de l'Environnement et où vont-ils avec les boues qu'ils ont recueillies dans les fosses des individus.

3600 **M. JOCELYN ROY :**

Ça revient à la question, tant des municipalités que des individus.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3605

Très bien.

**M. JOCELYN ROY :**

3610

On va vous faire un portrait.

**LA PRÉSIDENTE :**

3615

Pensez-vous pouvoir le faire ce soir, monsieur Roy? Le portrait de cette question?

**M. JOCELYN ROY :**

Je vais vérifier avec mon équipe.

3620 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Parce que ça serait intéressant pour que madame puisse avoir l'information.

3625 **M. JOCELYN ROY :**

Excusez, madame la présidente. Ce que je veux vous mentionner, ce n'est pas évident qu'on puisse vous fournir le portrait pour ce soir. Je vais regarder si on a les principaux éléments. Mais tout cet inventaire-là, en tout cas, en venant ici, le BAPE sur la production porcine, je n'y avais pas pensé à celle-là. Merci.

3630

Alors, mon collègue dit qu'il a les informations.

**LA PRÉSIDENTE :**

3635

Alors, on va les avoir maintenant, madame.

**M. GUY FOURNIER :**

3640

Bonjour, madame la présidente. Au niveau des boues de fosses septiques, au niveau régional, il y a présentement trois lieux, ce qu'on appelle des lieux de compostage, il y en a un qui est à Val d'Or, il y en a un à Palmarolle dans la MRC d'Abitibi-Ouest et il y en a un dans le secteur de Rouyn-Noranda. En fait, le processus, c'est qu'il y a des gens qui vont vidanger les fosses et apportent ça à ces centres de traitement-là. Ce sont des bassins et, en bout de ligne, ces boues-là doivent être compostées et réutilisées, un exemple, pour de la restauration de sites dégradés.

3645

3650

En ce qui concerne les boues municipales, c'est une autre chose dans le sens qu'au niveau municipal, ici, au niveau des usines d'épuration, les usines actuellement sont relativement jeunes. Donc, il n'y a pas eu encore nécessairement à vidanger, si on veut, les boues, excepté la Ville de Val d'Or. La Ville de Val d'Or, actuellement, elle utilise ses boues à des fins de restauration du site minier, l'ancien site minier de la East Sullivan.

3655

Une des problématiques qui existe, c'est dans le Témiscamingue, à savoir, le Témiscamingue, il est loin des centres où ce qu'ils peuvent recevoir des boues pour le compostage. On n'a rien qu'à penser à Témiscamingue-Sud qui est à peu près à 70 kilomètres d'ici. Eux ont à aller porter leurs boues en Ontario. Et, ici, alentour de la municipalité, alentour de Ville-Marie, ils doivent aller possiblement du côté aussi ontarien. Donc, dans la MRC Témiscamingue, il n'y a pas actuellement de site pour recevoir les boues de fosses septiques.

3660 **LA PRÉSIDENTE :**

Voilà, madame Mongrain.

3665 **Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

Est-ce que je peux juste...

**LA PRÉSIDENTE :**

3670 Si c'est une autre question, c'est non, parce qu'on a droit à deux par personne, puis il y a plusieurs personnes encore d'inscrites.

**Mme FRANÇOISE MONGRAIN :**

3675 Bien, c'est suite à ça quand même. C'est juste pour dire, c'était pour comparer, mettons, l'activité humaine par rapport à l'activité agricole. Il peut y avoir autant de danger un que l'autre. C'est un peu pour finir.

**LA PRÉSIDENTE :**

3680

C'était un commentaire de votre part.  
Monsieur Patrick Chapeyrou qui est producteur d'écotourisme.

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

3685

Madame la présidente, messieurs les commissaires, bonjour ou bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

3690

Bonjour!

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

3695 Je vis personnellement une problématique spécifique. Je me demandais – ma question s'adresse au comité – je me demandais si vous jugeriez bon de prendre en compte, en termes de localisation et de développement harmonieux des porcheries, si vous trouveriez judicieux de prendre en compte ce que j'appellerais \*la pollution commerciale+ que peut représenter l'implantation d'une porcherie à proximité d'un site écotouristique. Lorsque je dis proximité, c'est parce que la problématique que je vis actuellement, c'est qu'il y a un projet d'établissement de porcherie à moins de 300 mètres de mon site d'exploitation.

3700

**LA PRÉSIDENTE :**

Et, votre site d'exploitation, c'est?

3705

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

C'est un site d'exploitation écotouristique. On fait de la randonnée en traîneau à chiens principalement pour l'hiver, puis des produits d'été. On se situe au bord d'un lac et les produits d'été, ce sont des randonnées en canot, des choses comme ça. Est-ce que ça fait partie des critères que vous comptez prendre en compte?

3710

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau.

3715

**M. JEAN NADEAU :**

Alors, quand on parle, effectivement, d'une question comme celle-là, on parle de planification d'abord, puis on parle d'harmonisation des usages.

3720

En théorie, quand on fait la planification d'un territoire, on devrait effectivement faire ressortir les potentiels du territoire, les utilisations actuelles de ce territoire-là, on parle donc de la connaissance du territoire et puis, à ce moment-là, d'avoir des règles qui vont s'appliquer, puis qui vont permettre d'assurer la cohabitation harmonieuse de ces usages agricoles et non agricoles.

3725

Bon, si la démarche de planification n'a pas été faite, si on est dans un contexte de réglementation municipale, par exemple, de schéma de première génération, ces dimensions-là n'étaient pas nécessairement prises en considération, puis on peut se retrouver dans une situation comme celle que monsieur nous explique, à savoir que la seule règle qui pourra s'appliquer, c'est celle des distances séparatrices qu'ont à faire appliquer les municipalités, les distances séparatrices pour la question de la gestion des odeurs.

3730

Ceci étant dit, en termes de planification, on aurait pu prévoir des zones d'exclusion de certains types de production mais si, dans le cadre de la réglementation actuelle, donc, il n'y a pas de genre de mécanisme, il n'y a que les règles de distances séparatrices qui vont s'appliquer.

3735

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question?

3740

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

Incomplètement.

3745

**LA PRÉSIDENTE :**

3750 Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3755 Je voudrais savoir, votre entreprise, est-ce qu'elle est là depuis longtemps?

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

J'entame ma sixième saison d'hiver.

3760 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et l'entreprise dont vous parlez, est-ce qu'elle existe déjà?

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

3765 Elle n'existe pas. C'est un projet. C'est un projet qui est en cours depuis trois ans. Donc, ça fait trois ans qu'on a cette espèce d'épée de Damoclès au-dessus de la tête. Et lorsque je disais que la réponse de monsieur Nadeau était un petit peu incomplète, c'est parce que tout à l'heure, vous avez fait allusion, à la suite de la question d'une autre personne, au mode de fonctionnement des MRC.

3770 Est-ce que la MRC est la ressource vers laquelle je dois me tourner maintenant pour obtenir une solution à mon problème?

3775 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau.

**M. JEAN NADEAU :**

3780 Merci, madame la présidente. En fait, à l'heure actuelle, reportons-nous un peu dans le temps. J'ai fait, lors de la présentation de Québec, un peu un genre d'état de situation des possibilités d'intervention à l'heure actuelle – puis je l'ai rappelé tout à l'heure – des municipalités. Vous êtes dans quelle MRC?

3785 **M. PATRICK CHAPEYROU :**

À Val d'Or, la Vallée-de-l'Or.

3790 **M. JEAN NADEAU :**

Bon, à ma connaissance, la MRC de Vallée-de-l'Or est en processus de révision de son schéma d'aménagement. La MRC de Vallée-de-l'Or n'a pas déposé de projet de règlement de contrôle intérimaire auprès du ministère des Affaires municipales. La MRC, donc, dans ce  
3795 contexte-là, la municipalité de monsieur, dans laquelle se trouve monsieur, ne peut pas réglementer pour régir les usages, les distances séparatrices ou encore des éléments comme la superficie des bâtiments agricoles, notamment en zone agricole.

Ce qui doit être fait dans un cas comme ça, la seule intervention possible, c'est celle de  
3800 la municipalité régionale de comté par le biais de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire qui, à ce moment-là, établira les règles de gestion de la zone agricole et qui pourra -- bien sûr, le règlement de contrôle intérimaire devra respecter les orientations agricoles, donc donner priorité aux activités agricoles en zone agricole. Mais dans l'approche d'harmonisation des usages, la MRC pourrait tenir compte de l'existence de l'entreprise de monsieur, et puis voir  
3805 de quelle façon on pourrait assurer la cohabitation entre le projet de porcherie et puis le projet écotouristique de monsieur.

Bon, ceci étant dit, la responsabilité de l'adoption du règlement de contrôle intérimaire relève totalement de la MRC.

3810

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est donc vers la MRC que monsieur devrait intervenir.

3815 **M. JEAN NADEAU :**

Tout à fait, monsieur.

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

3820

C'est déjà fait et la MRC s'en lave les mains complètement, me disant qu'ils n'ont pas les outils pour légiférer, qu'ils n'ont pas le droit et que ce n'est pas leur mandat. Réponse obtenue auprès de monsieur Louis Bourgie, directeur de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

3825 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien. Alors, là, évidemment, vous comprenez qu'on n'a pas l'autorité d'intervenir dans chacune des juridictions concrètes pour voir le cheminement d'un dossier.

3830 Monsieur Nadeau?

**M. JEAN NADEAU :**

3835 Si vous permettez, ma collègue du bureau régional de Rouyn-Noranda aurait des éléments complémentaires d'information peut-être à apporter là-dessus. Elle m'a fait signe, donc, j'imagine que c'est qu'elle veut ajouter un élément d'information.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3840 Tant qu'elle n'a pas fait signe de vous taire, c'est correct.  
Bonjour, madame! Vous êtes madame?

**Mme CHANTAL CARRIER :**

3845 Bonjour! Chantal Carrier du ministère des Affaires municipales, ici, en région. Je veux simplement signaler qu'avec l'annonce du moratoire, il y a plusieurs MRC en région qui sont en processus de révision de schéma, comme l'a mentionné monsieur Nadeau. Donc, elles n'ont pas décidé d'aller vers des mesures de contrôle intérimaire, notamment du zonage de production, parce qu'ils se disent: \*Bien, là, moi, je suis en révision de schéma, puis  
3850 probablement qu'avec le moratoire, ça va se coordonner pas mal aux mêmes dates.+

Alors, c'est sûr que quand on parle d'une MRC qui décide de faire un règlement de contrôle intérimaire, il faut qu'il y ait une décision politique d'aller de l'avant, etc. C'est du temps, c'est de l'énergie. Quand on est dans une période de moratoire au niveau porcine, bien, il n'y en  
3855 aura pas d'implantation porcine. Alors, j'ai quand même plusieurs MRC en région qui m'ont donné cette information-là, j'ai quatre MRC sur cinq qui disaient ne pas penser utiliser les outils de règlement de contrôle intérimaire parce qu'elles attendent, parce qu'elles sont en processus de révision.

3860 Et quand on est une MRC en processus de révision, éventuellement, on dépose un projet de schéma d'aménagement révisé qui est soumis à la consultation publique et les citoyens peuvent justement faire valoir des choses qui n'auraient pas été prises en compte. Alors, je voulais simplement signaler ça.

3865 Peut-être que la réaction de la MRC Vallée-de-l'Or est liée au fait qu'eux autres sont en révision puis qu'il y a un moratoire. Donc, ils ne voient pas l'urgence de venir mettre des règles par-dessus le moratoire, des règles de protection par-dessus le moratoire.



**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3870

Très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

3875

Donc, cette MRC-là est une de celles qui n'a pas cru bon le faire?

**Mme CHANTAL CARRIER :**

3880

Disons que pour l'instant, non. Mais leur préoccupation, c'est qu'ils sont en révision, puis qu'ils devraient cheminer parallèlement au moratoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

3885

Mais définitivement, le seul recours que monsieur a, c'est d'influencer la MRC à son problème.

**Mme CHANTAL CARRIER :**

3890

Comme l'a mentionné monsieur Nadeau, effectivement. L'outil actuel dans le contexte, c'est le règlement de contrôle intérimaire et c'est la MRC de Vallée-de-l'Or, dans ce cas-là, qui peut l'adopter. Mais, bien sûr, il peut s'adresser à sa municipalité locale qui, elle, est membre de la MRC Vallée-de-l'Or et qui, elle, vote sur les décisions de la MRC Vallée-de-l'Or, c'est bien sûr.

3895

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez une autre question, monsieur Chapeyrou?

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

3900

Oui. Suite à ces réponses, je m'aperçois que, en fait, personne n'a finalement de réel contrôle, en tout cas pour l'instant, sur l'implantation de site d'exploitation porcine. Donc, je me demandais si, dans le cadre de votre consultation, vous trouveriez judicieux que le ministère du Tourisme, par exemple, puisse être impliqué, au moins informé au moment des prises de décisions sur l'installation de nouvelles unités de production porcine.

3905

3910

Je ne remets absolument pas en cause les installations existantes, mais au moment d'en créer une nouvelle, il me semble qu'on pourrait peut-être regarder avec un petit peu plus de finesse, là, où est-ce qu'il est judicieux d'en implanter, où est-ce que ça provoquera le moins de nuisance possible. Peut-être que si le ministère du Tourisme était impliqué là-dedans, ça pourrait aider aux prises de décisions judicieuses.

**LA PRÉSIDENTE :**

3915 Monsieur Nadeau et, peut-être après, monsieur Fortin. Monsieur Nadeau.

**M. JEAN NADEAU :**

3920 Merci, madame la présidente. Comme l'a mentionné madame Carrier, tout à l'heure, quand une municipalité régionale de comté adopte un document de planification, que ce soit un schéma d'aménagement, un projet de schéma d'aménagement, ou encore un règlement à savoir un règlement de contrôle intérimaire, ce document-là est soumis à l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement qui sont concernés par l'aménagement du territoire. Le ministère du Tourisme est un des intervenants au dossier.

3925 Alors, ils nous font part de commentaires et puis ces commentaires-là sont intégrés dans l'avis gouvernemental qui est transmis à la municipalité régionale de comté, à la suite de l'adoption de son document.

3930 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans le cas du ministère de l'Environnement, lorsque des projets d'implantation de porcherie vous sont soumis, vous consultez, j'imagine, d'autres ministères. Est-ce que le ministère du Tourisme fait partie de ceux-là? Monsieur Roy.

3935 **M. JOCELYN ROY :**

3940 Pour en avoir autorisé peut-être des milliers, comme je mentionnais dans la présentation d'hier, la façon pour le ministère de l'Environnement de s'assurer que le milieu municipal est bien consulté sur le projet, c'est qu'on ne peut pas émettre aucune autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, à moins qu'il y ait au dossier un certificat de la municipalité confirmant la conformité à la réglementation municipale. Il n'y a donc pas d'autres consultations, ni au tourisme, ni à la santé, ni à d'autres ministères. Voilà.

3945 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est dans le cas de l'émission...

3950 **M. JOCELYN ROY :**

D'un certificat d'autorisation.

**LA PRÉSIDENTE :**

3955 ... d'un certificat en vertu de l'article 22?

**M. JOCELYN ROY :**

Oui, oui, madame la présidente.

3960

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on a pris note de votre suggestion et on vous invite à venir présenter votre opinion dans le cadre de la deuxième tournée régionale qu'on effectuera à compter de la mi-mars.

3965

**M. PATRICK CHAPEYROU :**

Je n'y manquerai pas.

3970

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Chapeyrou.

Monsieur Michel Robert, producteur laitier.

3975

**M. MICHEL ROBERT :**

Bonjour!

3980

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

**M. MICHEL ROBERT :**

3985

On ne peut pas reposer la même question deux fois? Non, c'est parce que, hier, je suis resté sur mon appétit avec la réponse concernant la comparaison qui pouvait exister entre les règlements qui existent au Québec, puis ailleurs au Canada. Puis si l'information, je ne l'ai pas, peut-être la poser dans le sens où existe-t-il de la communication entre les ministères de différentes provinces par rapport à ça?

3990

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

3995

**M. PIERRE FORTIN :**

4000 Concernant l'application comme telle du règlement, nous, en tout cas dans l'unité qu'on a, on n'a pas fait de consultation entre les provinces. Je veux dire, nos contacts sont assez limités avec les autres provinces. C'est un règlement qui est provincial. Il n'est pas partagé avec aucun autre gouvernement.

4005 Mais, hier, on a apporté quand même des éléments de réponse qui étaient quand même intéressants. On a des pistes d'information qui vont répondre à ces interrogations-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

4010 Hier, vous nous avez parlé d'une étude de monsieur Kevin Boehrer et qui donne une information sur la réglementation ailleurs. Cette étude-là, bon, vous nous avez dit que ça pourrait être intéressant pour la Commission de se la procurer. J'avais compris que vous pourriez nous la déposer. Est-ce que c'est le cas?

**M. PIERRE FORTIN :**

4015 Bien, on n'est pas participant à ce comité-là. Je sais que mon collègue de l'Agriculture, ils ont des représentants sur le comité. Parce que l'information ne nous appartient pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

4020 Alors, il s'agit du CSA, c'est ça, le comité?

**M. PIERRE FORTIN :**

4025 Oui, le Canadian Standard Association.

**LA PRÉSIDENTE :**

4030 Une étude de monsieur Kevin Boehrer, c'est bien ça? Semble-t-il que monsieur Soucy en a fait état lors de sa présentation. Est-ce que ça vous rappelle plus de choses?

**M. DENIS SANFAÇON :**

Oui, mais on parlait de certification environnementale et pas de réglementation environnementale. Le Canadian Standard Organization, c'est un organisme de certification.

4035

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Fortin?

4040

**M. PIERRE FORTIN :**

Si vous me permettez, je demanderais à monsieur Denis Boutin d'ajouter quelques commentaires.

4045

**LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît.

**M. DENIS BOUTIN :**

4050

Bonjour, madame la présidente. Le complément d'information que je peux apporter résulte du fait que j'ai eu une vie avant d'être au ministère de l'Environnement. Et, cette autre vie-là m'a permis de participer au comité de l'ACNOR sur l'établissement et le développement d'une norme environnementale en production porcine. Et, dans le cadre des travaux de ce comité-là, il y a eu de l'information qui a été colligée sur les différentes réglementations environnementales qui s'appliquaient dans chacune des provinces canadiennes.

4055

Alors, la question que monsieur a adressée, hier, il y aurait sûrement pleinement satisfaction à sa question si ce rapport-là, qui a été colligé – c'est une information qui a été colligée – était déposé à la Commission du BAPE. Mais comme le ministère de l'Environnement ne participe pas à ces travaux-là, le ministère de l'Environnement n'est pas dépositaire de ce rapport-là qui a été colligé.

4060

Et, je crois également que tous les rapports, tous les documents qui ont été produits dans le cadre du développement de cette norme-là, avant de pouvoir sortir des institutions qui sont impliquées dans ces travaux-là, bien, la demande doit être adressée directement à l'ACNOR. Alors, c'est la raison pour laquelle il est impossible pour le ministère de pouvoir vous déposer directement ce document.

4065

4070

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, la Commission va se charger de faire la demande.  
Monsieur Dumais?

4075 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Madame la présidente, vous me permettrez peut-être de rappeler que dans les séances thématiques, nous avons eu un exposé de monsieur Guy Debailleul, qui est professeur à l'Université Laval, et qui est en train de faire une étude commandée par Agriculture Canada, qui n'est pas terminée, mais déjà nous avons eu une présentation sur divers aspects des normes qui régissent les exploitations d'élevage dans plusieurs pays européens.

Entre autres, on nous a parlé de la situation qui prévaut en Bretagne, en Hollande, en Belgique, au Danemark, si je me souviens bien. Également, on a eu un aperçu de la réglementation en Caroline du Nord, en Iowa et dans un troisième État américain important pour la production porcine.

Et, également, il nous a présenté des éléments de la réglementation, si ma mémoire est bonne, en Ontario, mais à tout le moins au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Et, déjà, ces résultats-là qu'on a obtenus sont disponibles à travers la conférence de monsieur Guy Debailleul sur le site Web de la Commission. Et, si ce n'est pas déjà déposé dans les centres de documentation, ça le sera certainement très bientôt.

4095 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça devrait déjà être là.

Oui, monsieur Sanfaçon?

4100 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je ne sais pas si ça peut être utile, j'ai la présentation qu'on a extraite, je pense, sur le site. Juste quelques éléments de comparaison, si vous voulez qu'on le fasse?

4105 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

4110 **M. DENIS SANFAÇON :**

Si on regarde les périodes d'interdiction d'épandage, le Danemark, ça va de la récolte au 1er février; les Pays-Bas, du 15 septembre au 1er février; Bretagne, selon les cultures. Iowa, 1er décembre au 30 avril; Wisconsin, sol gelé ou saturé; Colombie-Britannique, sol gelé ou saturé; Alberta, 1er novembre au 1er avril; Manitoba, 10 novembre au 15 avril; Ontario, sol gelé ou saturé. Ces informations sont disponibles sur le site comme il était mentionné.

4115 Si on regarde la gestion des éléments fertilisants, la base de la réglementation, au Danemark, c'est l'azote, c'est une norme de l'Union européenne, la directive nitrate à 170 kilos qui va passer à 140 qu'on nous a dit; Pays-Bas, azote et phosphore; Bretagne, azote, puits,

4120 azote et phosphore X il faudrait retrouver le verbatim X; Caroline du Nord, l'azote; Iowa, azote, phosphore en 2003; Wisconsin, azote, phosphore en 2005; Manitoba, azote; Ontario, azote et phosphore selon l'élément le plus limitant.

4125 C'est des tableaux qui permettent certains éléments de comparaison des réglementations qui existent.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et, qui sont déjà accessibles dans le site de la Commission.

4130 **M. MICHEL ROBERT :**

4135 Mais ma question, elle va dans ce sens-là. C'est que présentement, ce qu'on regarde, c'est que pour l'Abitibi-Témiscamingue, le développement économique, on le voit par les pourcentages, on parlait de 17 % qui était attaché au monde agricole, je ne voudrais surtout pas qu'on passerait à côté d'un développement économique de l'agriculture au détriment de l'Ontario. Parce qu'il faut comprendre qu'on est tout près de l'Ontario.

4140 Par une réglementation moins sévère, ma question est vraiment dans le sens, est-ce qu'on a des chances de perdre ce développement économique là, qui pourrait être une pierre angulaire pour notre région, au détriment de l'Ontario? C'est plus dans ce sens-là qu'est ma question. Par des réglementations moins sévères.

**LA PRÉSIDENTE :**

4145 Monsieur Fortin, est-ce que c'est une évaluation qui a été faite au moment où vous avez déposé le REA? L'impact que ça pouvait avoir sur le développement?

**M. PIERRE FORTIN :**

4150 On a présenté des études d'impact dans le cadre des thématiques, mais ces études d'impact-là, c'est sûr qu'au niveau du territoire, ici, de l'Abitibi, on n'a pas fait de simulation d'un potentiel de développement qui pourrait être réalisé en Ontario plutôt qu'au Québec. On ne l'a pas figuré, ça. D'ailleurs, c'est un projet. Il y a plein de projets à la grandeur du territoire québécois et, comme on avait des problèmes environnementaux, il y a un temps d'arrêt qui a été mis de l'avant pour s'entendre sur les solutions à mettre de l'avant.

**LA PRÉSIDENTE :**

4160 Donc, ça n'a pas été spécifiquement fait lors de l'analyse de ce nouveau règlement.

**M. PIERRE FORTIN :**

Non. Non, parce qu'on ne pouvait pas connaître tous les projets, non plus.

4165 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Robert?

4170 **M. MICHEL ROBERT :**

Est-ce que j'ai le droit à une autre question?

**LA PRÉSIDENTE :**

4175 Oui.

**M. MICHEL ROBERT :**

4180 Depuis hier, on parle du potentiel d'exploitation de l'Abitibi-Témiscamingue, avec un objectif peut-être de 2.5 millions de porcs sur le territoire. À ce que je sache, depuis un certain nombre de temps, la région s'est assez bien positionnée par rapport au modèle qu'on voulait développer, une région où ce que la ferme familiale serait mise en lumière, où ce que la dimension humaine est très importante.

4185 Je vous pose la question dans le sens à savoir c'est quoi l'objectif d'arriver avec des chiffres aussi exorbitants de potentiel de développement de production porcine avec 2.5 millions?

**LA PRÉSIDENTE :**

4190 Monsieur Sanfaçon.

**M. DENIS SANFAÇON :**

4195 Je le répète, madame la présidente, ce n'est pas un objectif. C'est une évaluation potentielle. Elle aurait pu être faite avec la vache laitière. Et, hier, je mentionnais peut-être que ça pouvait équivaloir à quelque chose comme 300 000 unités animales, mais, en fait, c'est un petit peu moins. Mais l'exercice aurait pu être fait avec le bovin laitier, avec le bovin de boucherie, avec des lapins.

4200 C'est parce qu'on est dans le cadre de la Commission, c'est-à-dire le développement durable du secteur porcin, que l'exercice a été fait par la région en utilisant le porc.

4205 Mais, cet exercice-là peut être fait, on pourrait faire le même exercice et dire, bon, on partage, on fait 15 % de bovin laitier sur le potentiel restant, puis 20 % de bovin de boucherie,



puis 30 % de porc. Peu importe. C'est une évaluation potentielle. Ce n'est pas un objectif. Je pense qu'il faut être bien clair là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

4210

Mais est-ce que ça a été fait pour les besoins de cette Commission ou si ça a été fait, d'abord et avant tout, pour d'autres fins? J'avais compris hier que ça avait été fait à d'autres fins, d'abord, l'exercice. Oui, madame?

4215

**Mme LINE CHARLAND :**

Effectivement, ça remonte à il y a quelques années où le questionnement autour de la production porcine était déjà là et où les gens du milieu voulaient savoir qu'est-ce qu'on peut faire en termes de développement de la production porcine.

4220

Donc, il y a deux ans, il y a eu un premier colloque relatif à la production porcine, qui avait fait à peu près le même type d'analyse, mais qui a été refait dans un colloque la semaine dernière parce que la réglementation avait changé. Et, l'organisme qui organisait le colloque voulait en même temps se préparer aux audiences. Mais, à l'origine, c'était pour se faire une tête régionale sur la possibilité de faire de la production porcine davantage.

4225

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et cet organisme, c'était?

4230

**Mme LINE CHARLAND :**

C'est le Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

4235

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'était le Conseil régional.

**Mme LINE CHARLAND :**

4240

Le colloque de la semaine dernière. Le premier colloque était plutôt issu d'un regroupement de différents organismes.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

4245

Mais on s'entend bien, pour échapper à la confusion que le ministère de l'Environnement a faite tantôt, il ne s'agit pas d'un projet.

**Mme LINE CHARLAND :**

4250

Pas du tout.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

4255

Il n'y a aucun promoteur, il n'y a aucun projet. C'est une simple étude de potentiel.

**Mme LINE CHARLAND :**

4260

Exactement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Puis, comme vous dites...

4265

**Mme LINE CHARLAND :**

C'est simplement pour fixer des balises.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

4270

C'est ça. Et, vous auriez pu faire le même exercice en termes de production bovine ou d'autres types de production animale. Merci.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

4275

Madame la présidente, hier, on a demandé si on pouvait avoir le texte de la conférence qui a été prononcée. Alors, ça nous a été octroyé. Maintenant, j'imagine qu'il faudrait peut-être s'adresser plutôt au Conseil de l'environnement pour savoir s'il y a eu d'autres documents de déposés à cette occasion-là. Et, vous vous référez à un colloque analogue sur la production porcine qui a eu lieu, il y a deux ans. Est-ce qu'il y a de la documentation aussi? Alors, est-ce qu'il faudrait s'adresser plutôt au Conseil de l'environnement pour avoir cette documentation-là?

4280

**M. DENIS SANFAÇON :**

4285 Je pense qu'il va falloir vérifier pour savoir qui est dépositaire. Mais si le ministère est dépositaire, on peut le déposer, c'est sûr.

**LA PRÉSIDENTE :**

4290 Vous allez pouvoir nous donner l'information, monsieur Sanfaçon, pour qu'on puisse faire les démarches ultérieures?

**M. DENIS SANFAÇON :**

4295 Oui. Peut-être qu'il y a même des gens du Conseil régional de l'environnement dans la salle aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

4300 Mais vous allez nous donner l'information? En d'autres termes, je vous charge des suites. D'accord?

Monsieur Fortin.

**M. PIERRE FORTIN :**

4305 Moi, je voudrais revenir un peu sur ma réponse de tout à l'heure. On m'a informé qu'effectivement, il y avait un projet de consultation en Ontario, sur un règlement similaire au nôtre. Et, il apparaît difficile de pouvoir comparer entre les deux provinces la sévérité du règlement comme tel.

4310 Pour nous, évidemment, le REA, ce qu'il vise, c'est des sols en équilibre. Donc, à la fin du moratoire, il n'y a pas de contrainte comme telle. C'est-à-dire que l'exploitant, qu'il soit propriétaire des terres où il peut faire le traitement, en location, en épandage, donc, il est capable de -- il n'y a pas d'autres mesures à part celles qui sont prévues dans le règlement.

4315 Mais, je veux dire, en termes de contrainte au développement de la production, donc ces contraintes-là sont provisoires pour l'instant, le temps de faire un arrêt. C'est dans ce sens-là que je m'exprimais tout à l'heure. Alors, je voulais apporter cette précision.

**LA PRÉSIDENTE :**

4320

Merci.

Alors, monsieur Robert, je vous remercie de votre participation.

**M. MICHEL ROBERT :**

4325

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

4330 Nous allons ajourner et nous reprendrons les travaux à 7 h 30, ce soir. Merci.

\*\*\*\*\*

4335 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4340 \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**